



# Rapport sur la solvabilité et la situation financière - SFCR

Exercice 2021

# Sommaire

<b>A. SYNTHÈSE</b> .....	<b>4</b>
1. Activité et résultats.....	4
2. Système de gouvernance.....	4
3. Profil de risque.....	4
4. Valorisation à des fins de solvabilité.....	4
5. Gestion du capital.....	5
<b>B. ACTIVITE ET RESULTATS</b> .....	<b>6</b>
1. Activité.....	6
1.1. Présentation de la société.....	6
1.2. Faits marquants de l'année.....	7
2. Performances techniques.....	8
2.1. Chiffre d'affaires.....	8
2.2. Provisions pour sinistres constituées.....	9
2.3. Résultats techniques.....	9
3. Performances financières.....	11
3.1. Actif général de la compagnie.....	11
3.2. Situation des plus et moins-values latentes.....	11
3.3. Résultats financiers.....	11
4. Performances des autres activités.....	12
5. Autres informations.....	12
<b>C. SYSTEME DE GOUVERNANCE</b> .....	<b>13</b>
1. Informations générales sur le système de gouvernance.....	13
1.1. Conseil d'administration.....	13
1.2. Délégation du Directeur Général.....	17
1.3. Organisation du Groupement.....	17
2. Entrée en vigueur de Solvabilité 2 et ses impacts.....	19
2.1. Principe des 4 yeux.....	19
2.2. Compétences et Honorabilité.....	20
2.3. Les fonctions clés.....	20
2.4. Les politiques écrites.....	22
3. Système de gestion des risques.....	23
4. Système de contrôle interne.....	24
4.1. Les principes.....	24
4.2. Organisation générale du contrôle interne.....	24
5. Fonction d'audit interne.....	26
6. Fonction actuarielle.....	26
7. Sous-traitance.....	27
8. DDA et RGPD.....	27
<b>D. PROFIL DE RISQUES</b> .....	<b>28</b>
1. Risque de souscription.....	28
2. Risque de sinistralité.....	28
3. Autres risques.....	29
3.1. Risques financiers.....	29
3.2. Risques de crédit.....	29
3.3. Risques de liquidité.....	30
3.4. Risque opérationnel.....	30
3.5. Plan de continuité d'activité.....	31
3.6. LAB et LFT.....	32
3.7. Risque de crise sanitaire.....	32

<b>E. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE.....</b>	<b>33</b>
1.Actifs.....	33
1.1. Placements.....	33
1.2. Actifs incorporels.....	33
1.3. Créances.....	33
1.4. Banques.....	34
1.5. Actifs corporels d’exploitation.....	34
1.6. Comptes de régularisation actif et passif.....	34
2. Provisions techniques.....	35
2.1. Calcul des provisions comptables Solvabilité 1.....	35
2.2. Valorisation des provisions Solvabilité 2.....	35
2.3. Comparaison entre BE de sinistres et PSAP.....	39
3. Evaluation des autres passifs.....	40
3.1. Provision pour Indemnités de Fin de Carrière.....	40
3.2. Autres passifs.....	40
4. Impôts différés.....	41
<b>F. GESTION DU CAPITAL.....</b>	<b>42</b>
1.Fonds propres éligibles.....	42
2. Capital de solvabilité requis et minimum de solvabilité requis.....	43
2.1. SCR : présentation des résultats.....	43
2.2. MCR : présentation des résultats.....	48
2.3. Couverture du SCR 2019.....	48
3. Autres informations.....	50
3.1. Etats financiers.....	50
3.2. QRT publics.....	54

# A. SYNTHÈSE

Conformément à la directive Solvabilité II, cette synthèse met en évidence tout changement important survenu dans les différentes thématiques détaillées dans ce rapport.

## 1. Activité et résultats

L'exercice 2021 est marqué par une forte croissance chiffre d'affaires (+160%) croissance portée par le développement de programmes spécifiques, fortement réassurés.

Le résultat net affiche un bénéfice de 1 177k€ venant ainsi renforcer les fonds propres de l'Union.

## 2. Système de gouvernance

Le Conseil d'administration de la société est composé de quatre administrateurs conformément aux statuts de la société.

Chacune des fonctions clés a présenté son rapport sur les travaux réalisés lors des différents Conseils d'administration qui se sont tenus en 2021.

Le rapport ORSA (Own Risk Solvency Assessment) présentant l'évaluation interne des risques et de la solvabilité pour l'année 2021 a été validé lors du dernier Conseil d'administration de l'année.

## 3. Profil de risque

Le profil de risque est détaillé dans la section du rapport et présente les risques majeurs auxquels l'union est exposée. Sont également présentées dans cette section, les méthodes de mesure et d'atténuation des risques.

Aucune modification significative n'est intervenue sur le profil de risque de la compagnie.

## 4. Valorisation à des fins de solvabilité

Cette section présente les retraitements effectués entre :

- la valorisation retenue dans les états financiers sociaux établis conformément au cadre réglementaire et aux principes comptables des sociétés d'assurance généralement admis en France. Auxquels s'ajoutent les dispositions du règlement ANC N° 2015-11, modifié par le règlement ANC 2016-12 relatif aux comptes annuels d'assurance, les dispositions du règlement ANC 2014-03 et suivants relatifs au plan comptable général, les articles L 123-12 à L 123-22 du Code de Commerce,

- et la valorisation calculée dans le bilan prudentiel SII, dans le respect des spécifications techniques.

## 5. Gestion du capital

Pour le calcul de son besoin de capital SII, la société utilise la formule standard, telle que définie dans le Règlement Délégué.

À fin 2021, la couverture du MCR (Minimum de Capital Requis, soit l'AMCR pour UniRé Assurances) est de 204 % contre 161% en 2020.

La couverture du SCR (Solvency Capital Requirement) est de 280% contre 288% en 2020.

# B. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

## 1. Activité

### 1.1. Présentation de la société

UniRé Assurances est une Union de mutuelles dommages, régie par le Code des Assurances. Elle est agréée pour pratiquer les activités d'assurance relevant des branches 1, 8, 9, 13, et 16 prévues à l'article R321-1 du Code des assurances. Son siège social est situé au 40 rue de la Croix des Hormes à Montanay.

UniRé Assurances a été créée en 1944 et est le réassureur exclusif de plusieurs mutuelles régionales. Pour l'année 2021, UniRé a opéré avec 3 Mutuelles régionales implantées dans l'Ain. UniRé a obtenu une dispense temporaire et a travaillé tout au long de l'année afin de pouvoir faire rentrer, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, une nouvelle mutuelle (la SMAB). UniRé a pour objet de permettre à ces Mutuelles régionales d'opérer sur le marché de l'assurance dommage en donnant à la fois la capacité financière et les compétences techniques que les mutuelles seules, ne pourraient pas avoir.

UniRé Assurances a comme objectif, depuis 1944, d'apporter à un sociétariat local, des produits modulaires afin de couvrir tous les besoins des sociétaires en faisant preuve d'une rapidité et proximité permettant à tout sociétaire d'avoir le conseil nécessaire tout au long de ses contrats et de ses sinistres. La distribution des contrats se fait uniquement à travers des points de vente physique.

Elle s'inscrit dans le monde mutualiste en assurance dommages. Elle s'adresse aux particuliers (Habitations, Immeubles), aux professionnels (artisans commerçants), aux agriculteurs et aux petites communes.

A côté des risques sur lesquels UniRé Assurances est porteuse de l'agrément, le groupement utilise les services Uni'téa Groupe, courtier en assurance, dont le capital est détenu à 93% par l'union et ses mutuelles adhérentes, et qui permet aux mutuelles de proposer aux sociétaires les garanties additionnelles souhaitées (Santé / prévoyance, Automobile...).

Le groupement est au service de 15 000 sociétaires représentant 18 000 contrats.

#### **Entités du groupement :**

Mutuelles	Forme Jur.	Siège	Nb d'Agences	Nb Collaborateurs
OPTIM'ASSURANCE	<b>SAM</b>	<b>Bourg en Bresse</b>	<b>2</b>	<b>5</b>
BRESSE BUGÉY	<b>SAM</b>	<b>Viriat</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
VAL DE SAONE BEAUJOLAIS	<b>SAM</b>	<b>Chaleins</b>	<b>2</b>	<b>4</b>
UniRé Assurances		<b>Montanay</b>	<b>1</b>	<b>6</b>

UniRé Assurances est dirigée par un Conseil d'administration dont la présidence est assurée par Monsieur Lucien MICHELI. Monsieur Laurent BORDERIE assure le poste de Directeur général de la société.

Les comptes sont certifiés par 2 cabinets de commissaires aux comptes :

- Mazars, 109 rue de la Tête d'Or – 69006 LYON
- SADEC AKELIS, 5 rue Gorge de Loup - 69009 LYON

L'autorité de tutelle de la compagnie est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS - CEDEX 09.

## 1.2. Faits marquants de l'année

Malgré la sortie de l'une de ses mutuelles cédantes, UniRé a vu son chiffre d'affaire progresser de 160% sur l'exercice 2021, croissance portée par le développement de programmes spécifiques, fortement réassurés.

L'exercice 2021 a également été marqué par une hausse de la sinistralité, directement liée à l'impact des sécheresses. Le rapport sinistre à prime au global sur 2021 est de 76% contre 51% en 2020. Hors « sécheresses » le rapport sinistre à prime diminue à 43%.

Cette année a aussi été marquée par une répartition des frais généraux de l'Union UniRé sur 3 cédantes au lieu de 4, ce qui a fortement impacté le résultat économique de nos mutuelles.

Sur le volet non technique, le résultat financier d'UniRé Assurances progresse de 15%, bénéficiant directement des plus-values de cessions réalisées notamment sur son parc immobilier.

UniRé Assurances poursuit aussi sa politique de maîtrise des risques, d'amélioration de ses procédures de souscription et s'adosse toujours assez fortement à la réassurance afin de limiter la volatilité de ses résultats techniques.

UniRé a vu les 3 programmes spécifiques lancés en 2020 réaliser une très très forte croissance :

- Novacover (risques industriels) : 2 599 k€ de primes soit + 2 423 %
- Immo Assur : 288 k€ de production soit + 9 000 %
- Leader Insurance (construction) : 13 268 k€ soit + 806%

Dans le courant de l'année 2021, nous avons rédigé un nouveau traité de réassurance interne qui a été signé avec toutes nos mutuelles adhérentes. Ce traité a été approuvé par l'ACPR. Il permet d'adapter certains paramètres en fonction de l'expérience acquise des 5 dernières années et il permet aussi de faire une place plus importante aux règles de gestion des programmes spécifiques qui sont en forte croissance.

En fin d'année 2021, une adaptation significative de nos traités de réassurance nous a permis d'augmenter sensiblement le nombre de porteur en réassurance (QBE Ré, Peak Ré, Munich Ré et Hanover Ré).

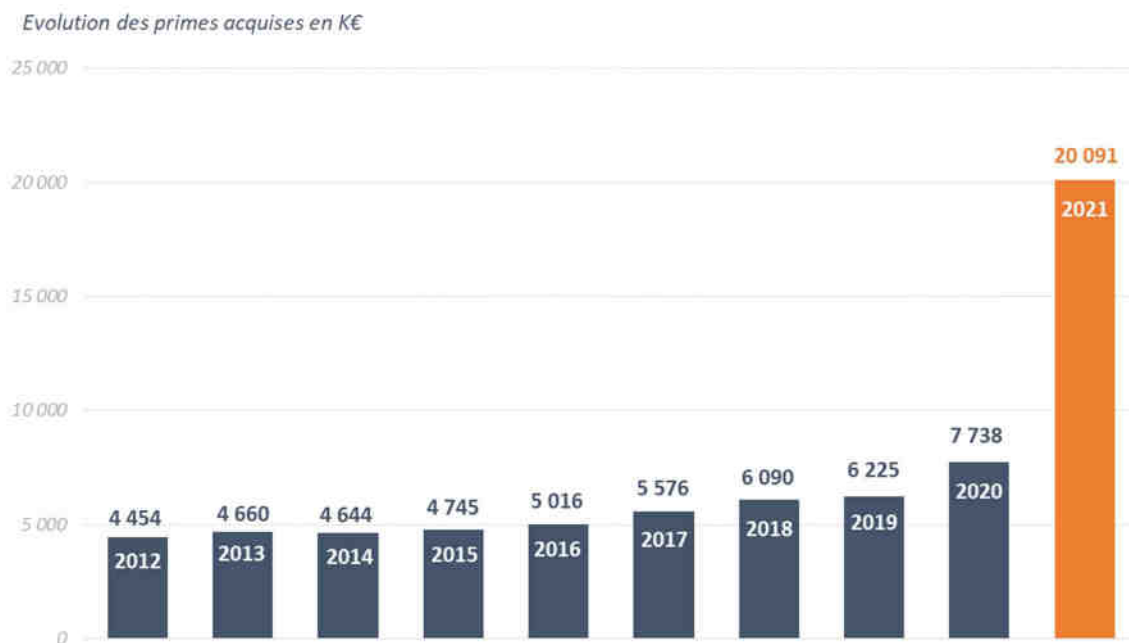
En toute fin d'année 2021, l'ACPR nous a autorisé à intégrer une nouvelle mutuelle dans notre groupement à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il s'agit de la SMAB basée à Dijon et réalisant 9 millions d'euros de production.

## 2. Performances techniques

### 2.1. Chiffre d'affaires

L'exercice 2021 fait apparaître une hausse du chiffre d'affaires de +160 %, pour atteindre 20 091K€.

Cette croissance s'explique essentiellement par le développement de programmes spécifiques fortement réassurés.



Le tableau suivant présente une ventilation du chiffre d'affaires par grande ligne de business.

Programmes - Données en milliers d'euros	2021	2020	var
Programme historique	3 913	5 888	- 1 974*
Programme Spécifique - RCD	13 268	1 465	11 803
Programme spécifique - Risques industriels	2 599	103	2 496
Programme spécifique - Risques Immeubles	288	3	285
Programme spécifiques - NPY	-	234	- 234
Programme spécifiques - Bijoutiers	22	45	- 23
<b>Total Général</b>	<b>20 090</b>	<b>7 737</b>	<b>12 353</b>

\*Cette baisse de 1,9 M€ s'explique en grande partie par le départ de la Mutuelle Affinéo'Assur



## 2.2. Provisions pour sinistres constituées

Le tableau suivant détaille les provisions sinistres constituées par garanties, nettes de prévisions de recours, y compris IBNR (Incurred But Not Reported), provisions pour honoraires et frais, en brut de réassurance, sur l'ensemble du portefeuille.

Garanties PSAP* - Données en milliers d'euros	2021	2020	var
Incendie	766	577	189
Tempête Grêle Ouragan	136	217	- 81
Dégâts des eaux	403	300	103
Vol	302	204	98
Bris de glace	9	10	- 1
RC	652	653	- 1
Catastrophes naturelles	1 729	841	888
Defenses Recours	12	11	1
Autres Garanties DAB	3	0	3
Construction	710		710
IBNR	456	120	336
<b>Total Général</b>	<b>5 178</b>	<b>2 934</b>	<b>2 244</b>

\*hors PSENM

Les provisions pour sinistres à payer ont augmenté de 2.2 M€, soit +76%. Cette hausse s'explique principalement par les effets combinés suivants :

- Les provisions dossiers/dossiers constituées sur le programme construction : +0.7M€
- Impact des sécheresses : +0.9M€
- IBNR : +0.3M€, une poche de tardifs « sécheresse » a été constituée sur l'exercice à hauteur de 250K€

## 2.3. Résultats techniques

En 2021, le résultat technique net de réassurance après allocation des produits financiers nets s'établit à 2 070K€.

### Sinistralité :

#### **Programme principal**

Une sinistralité impactée par la réévaluation de certains dossiers « sécheresse » mais en partie compensée par une sinistralité maîtrisée hors CAT NAT.

#### **Programmes spécifiques**

Une sinistralité faible directement liée aux effets combinés suivants :

- Portefeuilles jeunes, lancement des programmes sur les 18 derniers mois
- Absence de sinistralité d'intensité

en K€ (hors prog. constrction)	Prog Principal	Prog Spécifiques (Hors construction)
Primes acquises	3 913	2 887
<i>Dont CAT NAT</i>	344	107
Charge sinistre	2 977	226
<i>Dont CAT NAT</i>	1 452	5
S/P global	<b>76%</b>	<b>8%</b>
S/P hors CAT NAT	<b>43%</b>	<b>8%</b>

#### Charges d'exploitation (rétrocession de primes et frais généraux) :

La rétrocession d'une partie des primes à nos mutuelles, conformément aux dispositions du traité de réassurance interne, et les frais généraux de l'union s'élèvent à 1 273 K€ et représentent un ratio rapporté aux primes acquises brutes d'environ 6 %, en baisse de 20 points par rapport à 2020. La réduction du taux conservé par les mutuelles combinées à la hausse des primes acquises portée par les programmes spécifiques, permet d'expliquer cette diminution. Les frais généraux de l'Union restent relativement stables, en légère hausse de +5%.

Charges d'exploitation - Données en milliers d'euros	2021	2020	var%
Rétrocession de primes	370	1 204	-69%
Frais généraux UniRé Assurances	903	864	5%
<b>Total Général</b>	<b>1 273</b>	<b>2 068</b>	<b>-38,4%</b>
Primes acquises	20 090	7 737	160%
<b>Ratio global</b>	<b>6%</b>	<b>27%</b>	<b>-20 points</b>
Ratio hors retrocession de primes	4%	11%	

#### Cession en réassurance :

Le coût de la réassurance s'élève à 4.9M€ pour l'exercice 2021, en lien avec le développement des programmes spécifiques en quasi fronting.

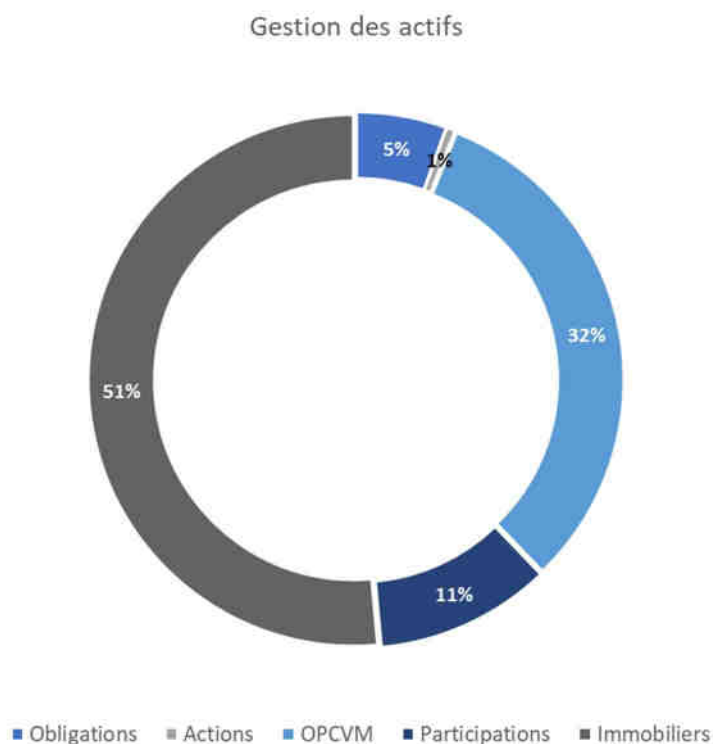
Réassurance - Données en milliers d'euros	2021
Primes cédées	18 385
Charge de sinistre cédée	9 547
Commissions de réassurance*	3 953
<b>Résultat de la réassurance</b>	<b>-4 885</b>

\*y compris cession commissions de courtage

### 3. Performances financières

#### 3.1. Actif général de la compagnie

Au 31 décembre 2021, les actifs gérés par UniRé Assurances s'élevaient, en valeur de marché, à 5 694 K€ contre 5 903K€ à fin 2020.



#### 3.2. Situation des plus et moins-values latentes

Le montant des plus-values latentes nettes au 31 décembre 2021 s'établit à 1,9 M€.

#### 3.3. Résultats financiers

Le résultat financier net (avant allocation d'une partie des frais généraux) s'élève à 218 K€. Il augmente de 39 K€ par rapport à N-1 en lien avec la réalisation de plus-values de cession sur l'exercice, notamment sur le parc immobilier.

Le rendement net comptable est de 5.9 % sur l'actif financier au 31 décembre 2021.

<b>Résultat financier</b> - Données en milliers d'euros	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>var</b>
Produits des placement	<b>301</b>	<b>310</b>	- <b>9</b>
<i>Revenus immobiliers</i>	130	256	- 127
<i>Revenus autres placements*</i>	16	37	- 21
<i>Plus-value ou moins de cession</i>	142	17	125
<i>Reprise Provision pour dépréciation</i>	13	-	13
Charges des placements	<b>83</b>	<b>121</b>	- <b>38</b>
<i>Frais financiers externes</i>	61	66	- 5
<i>Amortissement parc immobilier</i>	22	26	- 4
<i>Dépréciation nette de reprise</i>	-	29	- 29
<b>Résultat financier avant allocation frais généraux</b>	<b>218</b>	<b>189</b>	<b>29</b>
<i>Allocation des frais généraux</i>	99	86	13
<b>Résultat financier après allocation frais généraux</b>	<b>119</b>	<b>103</b>	<b>-235,3%</b>
Actifs gérés (VNC)	<b>3 675</b>	<b>3 864</b>	- 189
<b>Rendement net comptable</b>	<b>5,93%</b>	<b>4,89%</b>	<b>+1,05 points</b>

\* yc compris amortissement surcote/decote

#### 4. Performance des autres activités

Aucune source de revenus et de dépenses autre que les revenus et dépenses de souscription et d'investissement n'est à noter.

#### 5. Autres informations

Aucune autre information concernant l'activité et les résultats de l'union n'est à noter.

# C. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

## 1. Informations générales sur le système de gouvernance

UniRé Assurances a mis en place un système de gouvernance qui vise à garantir une gestion saine et prudente de l'activité. Ce système repose sur une structure organisationnelle transparente, avec une répartition et une séparation appropriée des responsabilités.

Depuis l'entrée en vigueur de Solvabilité II, la responsabilité du Conseil d'administration a été renforcée. Les 4 fonctions clés, désignées en application de la directive Solvabilité II, viennent faciliter les prises de décisions du Conseil d'administration.

Ainsi, la gouvernance d'UniRé Assurances se structure autour :

- du Conseil d'administration
- de la Direction générale
- de 4 fonctions clés : fonction Actuarielle, fonction Gestion des risques, fonction Vérification de la conformité, fonction Audit interne

La gouvernance repose sur une séparation des pouvoirs entre gouvernance exécutive et non exécutive. Cette structure comprend également un dispositif de transmission des informations à travers des comités et des remontées au Conseil d'administration.

### 1.1. Conseil d'administration

#### 1.1.1 Composition du Conseil d'Administration

Conformément à ses Statuts, UniRé est administrée par un Conseil d'Administration comprenant de droit *ès qualité*, le Président en exercice de chaque mutuelle adhérente à UniRé. Ils sont remplacés dès qu'ils ne remplissent plus cette condition. Le Directeur Général d'UniRé assiste aux séances du Conseil d'Administration et aux réunions de l'Assemblée Générale, mais avec une voix consultative uniquement. Il remplit ou délègue les fonctions de Secrétaire du Conseil. Depuis fin 2016, le Directeur Général Adjoint, participe également aux Conseils avec voix consultative. Ceci permet d'assurer le principe des 4 Yeux vis-à-vis de la directive Solvabilité 2.

Chaque année, à la première séance qui suit l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres, à la majorité des suffrages, un Président et peut nommer jusqu'à deux Vice-présidents. Le Président et le(s) éventuel(s) Vice-président(s) peuvent toujours être réélus.

A noter que pour l'année 2021 uniquement, il n'y a que 3 mutuelles adhérentes et donc que 3 administrateurs.

Suite à l'évènement de crise sanitaire que nous subissons depuis 2 ans, certains conseils d'administration ont dû se dérouler via visio-conférence afin d'assurer la sécurité de chacun ainsi que de respecter les gestes barrières.

### 1.1.2 Fréquence des réunions

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exigent les besoins de la Gouvernance d'UniRé, et au moins une fois par trimestre. Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni 9 fois en réunion de conseil et 2 fois en Assemblée Générale.

La durée moyenne des séances du Conseil d'Administration est de l'ordre de 4h, variable en fonction des sujets proposés à l'ordre du jour.

Assemblée Générale :

L'ordre du jour « standard » d'une Assemblée Générale Ordinaire s'articule principalement autour des points suivants :

- Formation du bureau de séance,
- Lecture du Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Lecture des Comptes de l'exercice clos le 31 décembre de l'exercice N-1,
- Lecture du Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes et rapports, et quitus aux Administrateurs,
- Affectation du résultat.

### 1.1.3 Convocation des Administrateurs

Les Administrateurs sont convoqués par lettre simple ou par e-mail du Directeur Général d'UniRé, 15 jours minimum avant la date du Conseil. Lors de l'envoi de la convocation, le Directeur Général transmet tout document additionnel nécessaire comme la plaquette des comptes par exemple avant le C.A. d'Arrêté des Comptes.

Le Président et le Directeur déterminent les sujets à présenter à l'ordre du jour du prochain Conseil en respectant le planning des exigences réglementaires.

L'Administrateur, qui ne peut se rendre disponible pour un Conseil d'Administration, en informe au préalable le Président, et propose de se faire représenter le cas échéant par un Administrateur de sa structure. Chaque Administrateur peut venir, s'il le souhaite avec un vice-président de sa mutuelle.

### 1.1.4 Information des Administrateurs

Les Administrateurs ont communication de tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à leur mission, soit préalablement aux séances, soit lors d'une présentation en séance par le Directeur Général et/ou les Administrateurs en charge d'un sujet précis, conformément à leur nomination au sein de commissions.

En prévision à la séance du Conseil d'Administration approuvant les comptes de l'exercice précédent, le Directeur Général adresse aux différents Administrateurs, une version synthétique du « Bilan financier et annexes ».

A chaque séance du Conseil d'Administration, le Directeur Général et le Directeur Financier présentent les indicateurs de fonctionnement et de résultats de la structure, en comparant l'accessibilité du budget préalablement établi et validé par le Conseil.

### 1.1.5 Tenue des réunions et Organisation des séances

Les réunions du Conseil d'Administration d'UniRé se déroulent, en général, au Siège Social d'UniRé. Le nouveau règlement intérieur cité plus haut précise notamment les réunions et plus largement les grands principes des Conseils d'Administration.

### 1.1.6 Participation aux Assemblées Générales

Conformément aux Statuts d'UniRé, les Assemblées Générales se tiennent en présence des Commissaires aux Comptes désignés, et des Présidents des Mutuelles Cédantes d'UniRé avec la présence du Directeur Général.

### 1.1.7 Procès-verbaux des réunions

Les Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et signés par le Président et le secrétaire de séance. Ils sont ensuite envoyés par mail à tous les administrateurs en statut provisoire. Ils sont validés au plus tard lors du Conseil d'administration suivant. Chaque procès-verbal est retranscrit dans le registre coté et paraphé avec la signature du Président et du Directeur Général. Les copies des procès-verbaux sont signées par le Président et le Directeur Général.

### 1.1.8 Le Bureau

Compte tenu de la petite taille du Conseil d'Administration, constituer un Bureau reviendrait à faire un Conseil d'Administration avant le Conseil d'Administration.

Le Directeur rencontre aussi souvent que nécessaire le Président pour gérer les aspects importants entre deux Conseils d'administration. Le Président communique avec les administrateurs autant que nécessaire entre deux Conseils d'administration.

### 1.1.9 Comités et Commissions en place

En plus des séances du Conseil d'Administration, ce dernier a souhaité responsabiliser quelques Administrateurs sur certains dossiers et ce, en fonction de leurs compétences reconnues dans un domaine particulier, au travers de l'existence et l'animation de Commissions spécifiques. Solvabilité 2 a aussi conforté à travers la création de fonction clés, du travail en comités pour proposer aux Conseils des décisions à valider.

Tous les administrateurs sont conviés aux Commissions.

Il convient de noter que le Conseil reste seul juge des décisions à prendre.

Les commissions sont faites en amont des conseils d'administration ce qui permet d'aborder les sujets de fond et de faire des propositions que le CA qui suit les entérine ou pas.

Par conséquent, notre gouvernance est faite de commissions pour les Présidents et de comités qui contiennent à la fois des Présidents et Directeurs.

Ceci nous donne donc maintenant une liste de commissions et comités décrits ci-après.

- **Commission des actifs (immobilier et placements financiers)**

Cette commission se réunit afin de procéder à la bonne gestion et au suivi du Parc Immobilier, Forêts et Etang d'UniRé Assurances.

Elle n'est composée que des administrateurs et du Directeur Général.

Elle se déroule parfois par téléphone lorsque des avis rapides sont nécessaires sur des propositions de vente de bien immobilier d'UniRé Assurances.

Cette commission a pour responsabilités le suivi et l'arbitrage des placements financiers, des valeurs mobilières d'UniRé Assurances. Elle se réunit lorsque des décisions doivent être prises et également souvent en mai ou juin, lorsque les remontées de fonds arrivent chez UniRé.

- **Comité Contrôle Interne et Audit interne**

- **Le contrôle interne**

Le contrôle interne est essentiel pour assurer la conformité de nos opérations. Des requêtes ont aussi été installées sur l'applicatif afin de suivre certaines valeurs (tant sur la souscription et les devis, que sur les sinistres et les contrats)

Une personne dédiée à la conformité assiste le Directeur Général sur la mission de mise en conformité réglementaire et les aspects juridiques de l'entreprise.

- **L'Audit interne**

Ce comité assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. En 2017, Monsieur Bernard BARDET a été nommé fonction clé Audit Interne en remplacement du Directeur Général. Cette nomination a été validée par l'ACPR le 28 mars 2017.

Nous avons également mis en place un format de reporting interne pour que chaque mutuelle et UniRé puissent reporter leurs audits ensuite centralisés pour le groupement, avec de nouvelles fiches déclaratives et un suivi des actions.

Ce comité rend compte en fin d'année au Conseil d'Administration, de l'exercice de ses missions, et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Également, il présente les différentes actions futures qui seront menées les années suivantes.



### 1.1.13 Réunion des Directeurs

Ces réunions ont pour but d'analyser les produits existants et les Conditions Générales associées, la tarification et réfléchir sur les produits nouveaux, les attentes des sociétaires.

Il réfléchit aux problématiques de mise en place des audits souscription, du cadrage des tarifications de gros risques (ex risques immeuble), de la gestion des risques via courtiers.

Il améliore les méthodes de tarification et autorisations de souscription à travers l'outil informatique Gigam.

Le Directeur Général Adjoint, expert de formation, a effectué avec l'aide des Directeurs de mutuelles, d'importantes refontes des anciennes Conditions Générales pour en créer de nouvelles versions V4 avec des améliorations pour certaines garanties. Les Conditions Générales qui ont fait l'objet d'une refonte sont les Conditions générales Multirisque Habitation, Propriétaire Non Occupant et Multirisques Professionnelles.

De nouvelles améliorations sur ces produits sont prévues pour l'année 2021 afin de continuer à clarifier les garanties pour les sociétaires.

Une personne en charge du suivi de la souscription a été recruté en 2021.

- **Comité Sinistres**

Lorsque cela est nécessaire, UniRé réunit les directeurs pour travailler sur les modalités de paiement des sinistres et notamment les applications principales de vétusté, franchises, règles proportionnelles, ...

UniRé réalise également des audits terrains sur les sinistres délégués aux mutuelles afin d'assurer une bonne maîtrise de nos processus de gestion des sinistres.

### 1.2. Délégation du Directeur Général

Conformément aux Statuts d'UniRé, le Directeur Général a une délégation technique et de gestion de la structure. Il est responsable de la totalité des opérations réalisées par les salariés d'UniRé tant pour la gestion des sinistres, la comptabilité, l'actuariat, le suivi des frais généraux. Il a délégation de signature financière. Le Président conserve la délégation de signature sociale.

### 1.3. Organisation du Groupement

Comme indiqué précédemment, UniRé Assurances, dont le Siège est à Montanay (69250), est le réassureur à 100 % de ses Mutuelles cédantes. A ce titre, un Traité de réassurance interne est signé entre chacune des Mutuelles et UniRé, étant précisé que les agréments sont détenus exclusivement par cette dernière.

Après validation par l'ACPR et pour une durée de 5 ans, un nouveau traité de réassurance interne a été mis en œuvre en 2021 pour un effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### 1.3.1 Organisation d'UniRé Assurances

Compte tenu de son faible effectif, UniRé est organisée d'un point de vue technique autour des pôles suivants :

- Une Direction Générale,
- Un Service Comptabilité Générale / Administratif,
- Un Service Sinistres,
- Un Service Conformité

L'activité Production/Souscription des Contrats est assumée par les Mutuelles cédantes pour les risques simples. UniRé est sollicité sur les tarifications de gros dossiers et sur ceux qui approchent les limites en réassurance.

La gestion de la paie est externalisée

UniRé travaille également sur tous les aspects de mise en conformité réglementaire du Groupement (DDA, RGPD, LCB-FT ...).

### 1.3.2 Organisation des Mutuelles

Compte tenu du faible effectif pour certaines, chaque mutuelle est organisée d'un point de vue technique autour des pôles suivants :

- Une Direction de structure ayant son propre Conseil d'Administration,
- Un Service Comptabilité / Administratif,
- Un Service Production/Souscription et gestion des petits sinistres.

Conformément, au Traité de réassurance interne de chaque mutuelle, une instruction de délégation de gestion « limitée » des sinistres est accordée, sous contrôle permanent du Service Sinistres d'UniRé qui conserve la gestion, le pouvoir d'acceptation et le processus d'indemnisation.

Un processus de délégation de gestion est mis en place pour les dossiers à faible enjeu en fonction des garanties mises en jeu.

### 1.3.3 Organisation de la S.A.R.L. UNIT'EA Groupe

Cette filiale « captive », dont l'activité est axée sur le courtage en assurances, a été créée afin de proposer au Sociétariat de chaque mutuelle, des produits et placements de risques pour lesquels le Groupement n'aurait pas d'agrément.

Celle-ci permet également d'apporter un service complet aux sociétaires et de les fidéliser par un taux d'équipement maximum.

Cette structure est administrée par une gérante salariée et un Conseil de gérance qui se réunit aussi souvent que nécessaire en fonction de l'actualité. Les actionnaires sont UniRé, ses mutuelles adhérentes ainsi qu'un courtier.

#### 1.3.4 Corps de procédures internes

La Direction générale d'UniRé s'est fixée comme objectif à terme, de constituer un corps de procédures garantissant ainsi, à la fois une homogénéité des processus, un savoir-faire collectif, une traçabilité de l'information, et la consolidation d'un Processus d'amélioration continue de la performance.

Les contrôles internes de conformité se focalisent essentiellement sur la mise en œuvre effective de « ce que l'on dit faire » et « ce qui est fait réellement », afin de détecter par des audits de contrôle, les anomalies de fonctionnement risquant de rendre vulnérable nos entités.

UniRé a ainsi procédé à la rédaction des politiques écrites nécessaires au bon fonctionnement du Groupement (contrôle interne, audit, compétence et honorabilité, conformité, sous-traitance, gestion des risques, réassurance, fonds propres, etc) et à la mise en conformité de ce dernier aux exigences de l'ACPR.

Toutes les politiques écrites sont révisées régulièrement.

#### 1.3.5 Expertises sinistres

Le Directeur Général Adjoint est expert de formation.

Il réalise des expertises sur site ou à distance pour les dossiers sinistres.

## 2. L'entrée en vigueur de Solvabilité 2 et ses impacts sur la gouvernance et notre organisation

Aujourd'hui, le volet Solvabilité 2 est traité collégalement par le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, le Directeur Administratif et Financier et le cabinet d'actuariat Actuelia.

### 2.1. Principe des 4 yeux

Un Directeur Général Adjoint a été recruté en 2016 pour seconder le Directeur Général. Compte tenu de l'importance des décisions prises à UniRé et de notre petite taille, nous avons jugé nécessaire de renforcer la compétence interne et faciliter ainsi la prise de décision et sécuriser au mieux l'indisponibilité éventuelle du Directeur Général.

Il a 3 missions principales :

- Effectuer les missions d'expertises sinistres qui étaient auparavant sous traitées à des experts externes et réduire ainsi le coût de traitement des dossiers sinistres (et en même temps

alimenter les mutuelles en remarques sur la souscription des contrats (cas de non-conformité, sous tarification, risques aggravés...). Selon la typologie des dossiers et la zone géographique, on évalue à la moitié des expertises, la capacité de prise en charge des expertises en interne.

- Monter en compétences la gestion des sinistres et écrire les procédures, continuer à labelliser des entreprises de réparation, adapter les bordereaux de prix ;
- Seconder le Directeur Général dans tous les aspects transversaux : RH, Organisation, actuariat, réassurance et courtage, informatique.

## 2.2. Compétences et Honorabilité

Nous avons créé la politique écrite « Compétences et Honorabilité » en 2017. Un document à destination des administrateurs, contenant les rappels essentiels concernant la conformité et l'entreprise dans sa globalité, est en cours d'élaboration.

Un document à destination des administrateurs rappelant les principes fondamentaux des exigences réglementaires est en cours de rédaction. Des formations sont également organisées.

## 2.3. Les fonctions clés

Le Directeur Général assume les fonctions clés Conformité, Gestion des risques et Actuariat. Le principe de l'organisation des fonctions clés à UniRé est que le Directeur Général prenne des décisions dans le cadre d'une réunion où les administrateurs sont conviés. Pour les fonctions nécessitant un savoir technique, il intègre aux réunions des professionnels extérieurs.

En 2017, un administrateur, Monsieur Bernard BARDET, a été nommé fonction clé Audit Interne. Cette nomination a été validée par l'ACPR le 28 mars 2017.

Nous avons continué la mise en place du programme de formation comme suit :

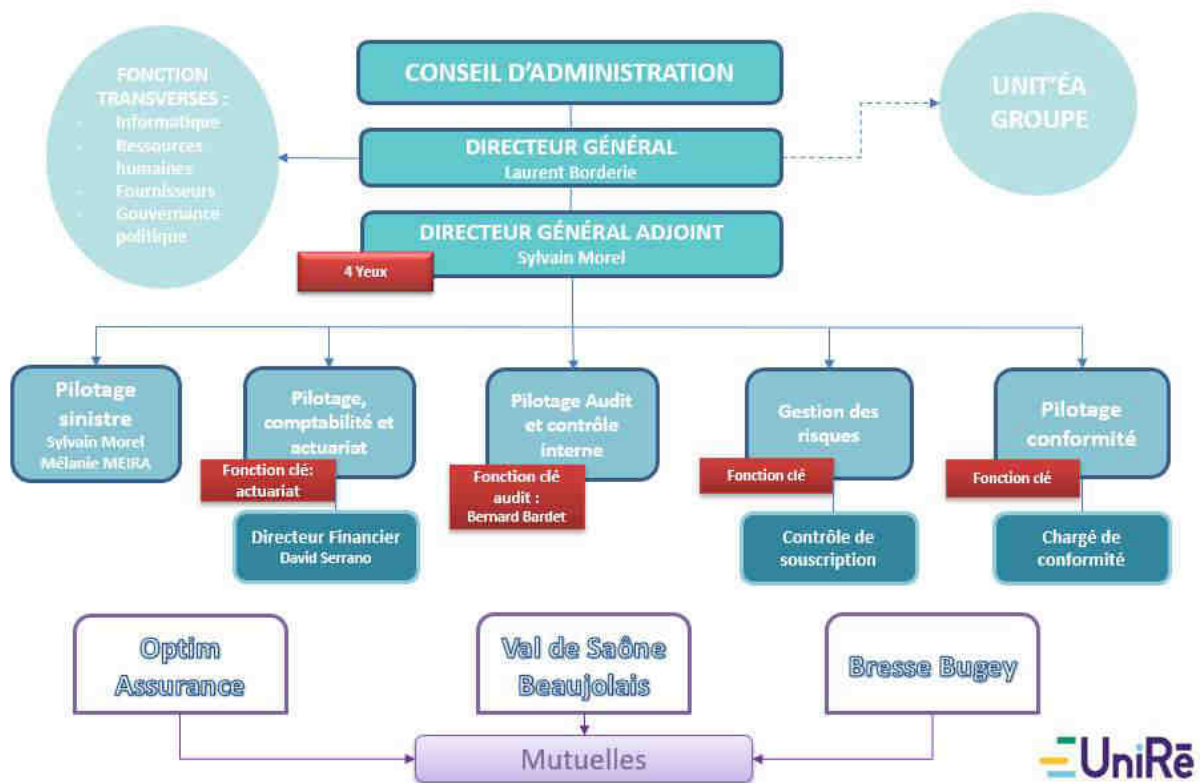
- 1- Un parcours de formation pour un nouvel administrateur pour faciliter l'intégration et lui expliciter les obligations légales et prudentielles :
  - Comprendre la comptabilité d'assurance,
  - Connaître le rôle des administrateurs,
  - Apprécier la solvabilité,
  - Apprendre la gestion financière.
- 2- Un parcours de formation pour un nouvel administrateur pour faciliter l'intégration et lui expliciter les obligations légales et prudentielles :
  - La gouvernance,
  - Solvabilité et l'ORSA,
  - Les approfondissements selon les lacunes de chacun.
- 3- Une formation pour les membres du Comité d'Audit

Une formation est réalisée régulièrement.

Nous envisageons également d'incorporer à terme dans notre gouvernance des personnes extérieures qui pourraient renforcer notre conseil d'administration et pourraient devenir directeurs de certains

comités avec leur expérience acquise dans leur activité professionnelle notamment sur le contrôle interne, l'audit...

# ORGANIGRAMME POLITIQUE



- Fonction clé Gestion des risques** : la cartographie des risques est revue chaque année et la politique écrite « Gestion des risques » a été créée. Une FAQ et un guide des produits ont été créés. Les réassureurs sont partie prenante dans la réalisation des affaires non standards. Le Directeur Général et son Adjoint ont suivi une formation de deux jours par Périclès consulting pour mieux appréhender les problématiques de gestion des risques dans le cadre de petites mutuelles.
- Fonction clé vérification de la conformité** : La politique écrite « Conformité » a été rédigée en 2017. Le Directeur Général participe dans le cadre du Groupe Petites Mutuelles de Roam à un partage entre petites mutuelles sur plusieurs sujets de la conformité. Les travaux menés par la fonction clé conformité ainsi que les plans d'action pour l'exercice 2021 ont été présentés lors du conseil d'administration qui s'est tenu en décembre 2021.
- Fonction clé actuariat** : La fonction clé Actuariat est réalisé sous la direction du Directeur Général par le Directeur Financier d'UniRè avec l'assistance d'un cabinet extérieur, Actuelia Conseils. Les axes de contrôle tournent autour :

- Les nouveaux produits : garantie par garantie, regarder l'historique des produits actuels : évolution du tarif et évaluation du S/P par produits, ainsi que de vérifier la rentabilité des nouveaux produits
- Le tarificateur pour produits existants permet de vérifier si les produits dits anciens sont rentables en regardant garantie par garantie
- La mise en place d'un fichier de pré-renouvellement à l'attention des directeurs de mutuelles basé sur la sinistralité contrat par contrat ainsi que sur la concurrence et qui permet d'avoir un terme annuel différencié selon les sociétaires et responsabilisant.
- La marge de solvabilité (AMCR) est évaluée en temps réel avec une valorisation régulière des actifs d'UniRé.
- Les triangles de liquidations, les dossiers graves (>100 k€), sont suivis de même que les S/P statistiquement, les boni/mali sur les exercices antérieurs, les coûts moyens par dossiers. Il vérifie également la tendance des coûts, les experts en fonction du nombre de dossiers, les délais de traitement et les coûts moyens. Il crée un réseau d'entreprises labellisées avec des barèmes en plâtrerie peinture, plomberie, vitrerie...
- Tous les états requis dans le cadre de toutes les normes actuelles de type Solvabilité II (SCR, MCR, ORSA ...)

d. **Fonction clé Audit interne** : des audits sont réalisés chaque année sur :

- La gestion des sinistres,
- La souscription des mutuelles réalisée,
- La gestion des impayés,

Avant d'établir le rapport d'audit, les auditeurs réalisent une synthèse des éléments audités et des conclusions qui s'y rapportent. Cette synthèse est transmise aux responsables des activités auditées, notamment aux directeurs des mutuelles. Une politique « Audit interne » a été créée en 2017. La fonction clé Audit interne coordonne les audits. Les audits vont devoir de plus en plus porter sur les courtiers également, compte tenu des nouvelles exigences réglementaires imposées par la DDA notamment.

Par ailleurs, les travaux menés par la fonction clé audit interne ainsi que les plans d'action pour l'exercice 2022 ont été présentés lors du conseil d'administration qui s'est tenu en décembre 2021.

## 2.4. Les Politiques écrites

Les politiques écrites ont été rédigées en 2017 et en 2018. Elles sont revues et validées par le Conseil d'Administration :

- Gestion des Risques
- Sous-Traitance
- Conformité
- Contrôle Interne
- Systèmes d'Information
- Réassurance

- Compétences et Honorabilité
- Audit interne
- Information au Public
- Information au Superviseur
- Plan de Continuité d'Activité
- Surveillance et Gouvernance Produits
- Actifs Passifs / Fonds propres
- Parrainage
- Loi de Transition énergétique
- Rémunération
- Traitement des réclamations
- Prévention des conflits d'intérêts
- Gestion du portefeuille
- LCB-FT

### 3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

Nous sommes une petite structure qui par définition n'a pas la volonté de prendre des risques. Nous opérons depuis 1944 sur ces principes. Les membres du Conseil d'Administration d'UniRé ont une grande conscience de leur responsabilité vis-à-vis d'un sociétariat fidèle, qui croit en nous et qui compte sur notre image de réactivité, compréhension et traitement sur mesures de leur dossier. Nous n'avons pas le droit de risquer la perte de l'agrément par des investissements à risques ou des souscriptions trop lourdes.

D'ailleurs, nous n'en avons pas les marges financières suffisantes et notre réassurance est liée à des mécanismes de réassurances externes avec des limites de souscription très pointues par risque, par plein de souscription, par nombre d'habitant pour les communes.

Le Directeur Général et le Directeur Financier travaillent toujours très proche des réassureurs pour partager les affaires nouvelles lorsque celles-ci présentent des aspects rares ou potentiellement avec aggravation / spécificité difficile à évaluer... Ils appliquent une politique très prudente, « en bon père de famille ».

De la même manière, nos investissements ont toujours été en grande majorité dans de l'immobilier et des placements sans risque et avec un profil de risque très prudent.

Nous tenons à jour annuellement une cartographie des risques pour s'assurer que les risques principaux font l'objet d'un contrôle et d'un suivi.

## 4. Système de contrôle interne

UniRé définit le système de Contrôle Interne comme l'ensemble des politiques et procédures mises en œuvre par la Direction Générale en vue d'assurer, dans la mesure du possible, la gestion rigoureuse et efficace de ses activités.

Ces procédures impliquent notamment :

- Le respect des politiques de gestion,
- La sauvegarde des actifs,
- La prévention et la détection des fraudes et erreurs,
- L'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables,
- L'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Le système mis en place doit s'identifier à un processus d'amélioration continue de la traçabilité et de la performance.

### 4.1. Les Principes

Le Directeur Général d'UniRé, de par son expérience, accorde une importance toute particulière à la maîtrise et au contrôle des risques.

Les fonctions de contrôle sont organisées autour de trois principes : Prévention, Indépendance et Responsabilités. Actuellement, UniRé est organisée autour d'un Groupement de Mutuelles, qu'elle réassure à 100% conformément aux Traités de réassurance signés avec ses cédantes. Seule, UniRé possède les agréments nécessaires à l'exercice de l'assurance sur les branches confiées.

L'outil informatique et des procédures écrites doivent permettre d'approfondir les trois principes évoqués :

- **La Prévention** : ce principe sera mis en œuvre au travers de la généralisation des contrôles le plus en amont possible de l'acte de gestion et de développement d'une organisation qualité tournée vers le sociétaire.
- **L'Indépendance** : L'audit interne sera pris en charge par une personne totalement indépendante des activités auditées.
- **La Responsabilité** : La responsabilité des différents intervenants sera clairement définie, tant au niveau des opérations de gestions que des contrôles internes, afin d'apporter une couverture exhaustive des risques et un niveau de sécurisation élevé.

### 4.2. Organisation générale du Contrôle Interne

L'organisation des contrôles s'établit sur l'ensemble des fonctions opérationnelles du Groupement, à savoir :

- Les responsabilités de la Direction / Gouvernance,
- La surveillance de la souscription,
- La gestion des sinistres complexes et la surveillance des dossiers de fréquence,
- Les ressources humaines,



- La réassurance externe,
- Les outils informatiques,
- La comptabilité, finance, les achats,
- La maîtrise des processus,
- Les actions correctives et préventives,
- La formation,
- La surveillance des activités sous traitées (devis, contrats, facturation, encaissement, impayés, déclaration de sinistres, comptabilité, courtage et actuariat...): la société connaît un développement rapide de la production d'affaires nouvelles via des courtiers, afin d'assurer un suivi juridique de ces courtiers, UniRé a souscrit à la plateforme INSquary permettant une veille réglementaire des courtiers apporteurs.
- Les techniques statistiques / reporting,
- La fraude et Conformité (notamment mise en place de Solvabilité II)

L'organisation des contrôles se répartit entre différents niveaux

- **Contrôle de 1er niveau** intégré aux processus opérationnels. Chaque Directeur de Mutuelle procède à un audit interne au sein de sa structure avec fourniture de compte rendu au Directeur Général d'UniRé.
- **Contrôle de 2ème niveau** réalisé sous la forme d'un audit au niveau d'UniRé comme au niveau de tout ou partie des mutuelles, soit sur dossier, soit en face à face.
- **Contrôle de 3ème niveau** réalisé par un contrôle indépendant comme par exemple un audit externe par le Commissaire aux comptes ou un auditeur souscription ou indemnisation.

Les contrôles de 1er niveau sont réalisés par chaque Mutuelle et sont intégrés à tous les stades des processus, de la conception des produits jusqu'à la réalisation des prestations, en passant par la souscription et la gestion administrative des sociétaires.

Les Mutuelles pratiquent l'autocontrôle pour l'ensemble de leurs activités. Ce contrôle s'appuie sur :

- La connaissance qu'ils ont de leurs procédures,
- L'évaluation périodique des compétences par la hiérarchie,
- La formation continue programmée tous les ans,
- Les audits internes qui vérifient le respect des procédures et la réalité de la recherche de l'amélioration continue.

Ces contrôles croisés participent notamment à la détection des éventuelles fraudes de gestion ou de comptabilisation et non-respect des obligations.

Un tableur est mis en place sur le réseau afin que chaque directeur puisse renseigner les audits effectués et les consolider au niveau du Groupement. Une fiche descriptive permet d'identifier les problématiques relevées et d'en effectuer le suivi.

**Les contrôles de 2ème niveau** sont pris en charge par le Directeur Général d'UniRé pour une approche plus globale du Groupe, notamment sur l'exposition au risque en tant que réassureur à 100 % de ses cédantes.

Ces contrôles portent principalement sur le respect du processus de souscription au processus du service après-vente d'UniRé en intégrant la comptabilité générale. Les contrôles seront renforcés coté sinistres pour vérifier la bonne application de la délégation.

**Les contrôles de 3ème niveau** sont pris en charge par un auditeur externe.

## 5. Fonction d'audit interne

En 2021, nous avons audité une mutuelle sur la gestion des sinistres délégués, il s'agissait de la Mutuelle Bresse Bugey. Chaque audit donne lieu à une restitution écrite.

Les conclusions de ces audits ont conforté le choix d'UniRé de laisser la gestion des sinistres à faibles enjeux aux mutuelles. Les dossiers sont globalement bien tenus. Quelques remarques ont été apportées pour amélioration.

**Les audits portent sur la gestion des sinistres, le traitement des réclamations, la souscription de contrats et le respect des obligations réglementaires.**

Avant d'établir le rapport d'audit, les auditeurs réalisent une synthèse des éléments audités et des conclusions qui s'y rapportent. Cette synthèse est transmise aux responsables des activités auditées, notamment aux directeurs des mutuelles.

Concernant les mutuelles, la Mutuelle Val de Saône Beaujolais a audité ses anciens contrats et ses impayés. La Mutuelle Optim'Assurances a audité des contrat MRH Etudiant. La Mutuelle Bresse Bugey a audité, conformément à la DDA, l'obligation de formation de ses salariés.

## 6. Fonction actuarielle

La fonction actuarielle est en charge de vérifier la qualité et la suffisance des provisions techniques de la mutuelle selon 2 axes :

- Auditer les provisions techniques Solvabilité 2 (Best Estimate et calcul de la marge de risque), sur la base des calculs effectués par la Mutuelle et ses données,
- Vérifier la suffisance des provisions techniques

La fonction actuarielle devra également émettre un rapport portant sur :

- Les travaux réalisés concernant l'appréciation de la suffisance et la qualité des provisions techniques,
- L'avis relatif à la politique de souscription,
- L'avis relatif à la politique de réassurance.

La fonction actuarielle considère que les dispositions prises en matière de réassurance actuelle d'UniRé apparaissent globalement adéquates et cohérentes avec les besoins de l'activité de la Mutuelle ainsi que sa politique de souscription et les risques acceptés.

## 7. Sous-traitance

Actuellement, nous avons beaucoup de sous-traitants, des solutions alternatives faciles à mettre en place puisque nous avons diversifié nos moyens. Néanmoins, toujours dans une démarche d'amélioration continue et de gestion des risques, UniRé assurance a internalisé la fonction finance et une partie de la fonction Actuariat avec le recrutement d'un Directeur Administratif et Financier, consolidant ainsi les compétences techniques du groupement.

Aujourd'hui seule la gestion des systèmes d'information reste entièrement externalisée.

Le Directeur Général a sélectionné des sociétés fournisseurs et travaille avec eux en confiance et en véritable partenariat gagnant-gagnant. Ces partenaires sont là depuis un certain temps et le Directeur Général est suffisamment proche d'eux pour pouvoir prévoir en amont un changement à venir.

La structuration des opérations fait en sorte que beaucoup d'activités sont en partie partagées et donc connues et font aussi l'objet d'informatisation entre : Le GIE Informatique, Actuelia pour le travail actuariel reporting, L2C pour la réassurance et le reporting Qlikview.

Le comité des placements d'UniRé se fait aider par une société de gestion de patrimoine pour faire les placements les plus avantageux et les moins risqués. UniRé se renseigne également auprès de plusieurs prestataires.

UniRé sous-traite également la gestion de ses biens immobiliers (bois et forêts), l'entretien de ses locaux et la mise en vente ou location de la plupart de ses immeubles. UniRé travaille avec des cabinets d'avocats pour les aspects juridiques tels que les statuts, le règlement intérieur, les différents contrats, les différents contentieux pouvant intervenir.

**Une politique écrite « Sous Traitance » a été créée en 2017.**

## 8. Directive sur la distribution d'assurances et du règlement général sur la protection des données

La Directive sur la Distribution d'Assurances (DDA) est entrée en vigueur le 1er octobre 2018. Quant au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), il est entré en vigueur le 25 mai 2018.

Dans ce contexte, UniRé s'est préparé pour être en conformité avec ces nouveaux textes.

Comme évoqué précédemment, une personne assiste le Directeur Général dans la mise en conformité réglementaire. Un travail a donc été réalisé, notamment sur le devoir d'information et de conseil (avec les fiches de recensement des besoins), la procédure de réclamation, la politique écrite sur la gouvernance « produits », la création de fiche de recensement des risques liée à la protection des données personnelles.

UniRé est consciente de l'importance de ces textes et entreprend tous les travaux nécessaires à leur bonne application au sein du Groupement et également à l'égard des courtiers.

# D. PROFIL DE RISQUE

## 1. Risque de souscription

Le risque de souscription est clairement le risque le plus important pour UniRé avec :

- La souscription de risques moins rentables (dont le courtage, ...)
- La souscription de contrats hors zone et moins surveillés (pas de visite de risque)
- L'outil informatique GIGAM pas toujours adapté
- Des erreurs de déclaration des sociétaires
- Non-respect des règles de souscription des traités de réassurance externe
- Un portefeuille qui dériverait ou le risque particulier MRH diminuerait progressivement au profit d'autres risques déséquilibrant le bon S/P

D'où les nouvelles Conditions Générales et le guide de souscription. Une FAQ souscription et une FAQ sinistres existent aussi.

D'où également une nouvelle structure de réassurance avec un accroissement de la part cédée pour minorer nos risques.

UniRé réalise depuis plusieurs années une analyse de la sinistralité de ses contrats pour permettre de faire un renouvellement de ses contrats qui tient compte de la sinistralité historique des sociétaires.

UniRé renforce ses contrôles sur la souscription avec l'arrivée d'une personne dédiée à ces contrôles.

## 2. Risque de sinistralité

Le Directeur Général Adjoint assure la gestion des sinistres et réalise également des expertises sur pièces et sur place. Il suit les coûts moyens des dossiers, les honoraires d'experts, etc.

Les sinistres dont la réclamation est inférieure à 1600€ HT et sans recours sont traités en mutuelles et font l'objet d'un audit annuel. Pour faciliter l'audit et la bonne tenue des dossiers, une fiche de traçabilité a été mise en place pour permettre de savoir quels documents ont été demandés aux sociétaires et lesquels ont bien été reçus.

Les erreurs de gestion de la sinistralité à UniRé ne sont pas impossibles. Pour y remédier, plusieurs actions sont poursuivies.

Le Directeur Général Adjoint revoit les dossiers avant la signature des règlements,

Deux fois par an, les dossiers anciens sont revus pour valider le provisionnement et éviter les oublis,

- Reporting sinistres : suivi du nombre de sinistres par mutuelles et par type de sinistres, suivi des coûts moyens par gros cabinets d'expertise, suivi des coûts moyens par type de sinistres ayant des règlements faibles (< 10 000€),
- Les petits dossiers sont mis en délégation ce qui permet de se concentrer sur les dossiers importants,

- Un fichier des recours a été mis en place pour faire le suivi,
- Le guide sinistre a été fait,
- Une procédure de délégation a été mise en place avec une fiche de suivi.

Les règlements de sinistres sont traités par deux personnes différentes.

### 3. Autres risques

#### 3.1. Risques financiers

Conformément à la volonté de prudence du Conseil d'administration, la partie action et valeurs à risques est extrêmement limitée dans notre portefeuille.

Les orientations de la gestion financière s'appuient sur une analyse de la situation financière de la société et une étude de ses engagements.

Les orientations dépendent :

- Des contraintes réglementaires.
- De l'adossé actif / passif permettant de définir une allocation d'actif fixant des quotas maximum et minimum par grand type de placements.
- D'une sensibilité minimum et maximum pour le portefeuille obligataire.

L'union a recours à un mandataire pour gérer en son nom et pour son compte les avoirs en espèces et actifs financiers déposés sur des comptes dédiés à cette gestion.

La délégation de la gestion financière et administrative des actifs financiers est encadrée par un contrat qui couvre les périmètres de :

- Gestion financière (stratégie d'investissement) ;
- Gestion administrative ;
- Gestion comptable et reporting réglementaire.

#### 3.2. Risques de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une créance au bénéfice de l'assureur ne soit pas remboursée.

Pour UniRé Assurances, ce risque concerne :

- Les remontées de fonds des mutuelles adhérentes

UniRé Assurances, par le biais de son accès aux comptabilités des mutuelles adhérentes d'une part et la surveillance régulière des comptes des mutuelles d'autre part, s'assure du respect du traité de réassurance et par conséquent du recouvrement des créances en compte courant.

- Les engagements cédés en réassurance

UniRé Assurances ne souscrit de réassurance qu'auprès de réassureurs présentant une bonne solidité financière et une bonne réputation sur le marché, avec lesquels elle développe des relations de

partenariat de long terme, afin d'assurer la pérennité de la couverture et d'éviter les attitudes opportunistes.

En outre, UniRé Assurances veille à diversifier les contreparties, en évitant des cumuls trop importants sur une ou plusieurs contreparties.

- Les fonds placés auprès de banques (comptes courants ou Dépôts à Terme).

La compagnie suit son risque de contrepartie à travers les indicateurs suivants :

- Balance âgée des créances courtiers et co-assureurs
- Provisions cédées aux réassureurs, et provisions cédées diminuées des nantissements
- Montants des comptes courant auprès des banques

Ces métriques sont utilisées dans la formule standard pour estimer le besoin en capital liés au risque de contrepartie.

### 3.3. Risques de liquidité

Le risque de liquidité est défini dans l'article R352-1 du Code des assurances comme « le risque, pour les entreprises d'assurance et de réassurance, de ne pas pouvoir réaliser leurs investissements et autres actifs en vue d'honorer leurs engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles ».

Le principal objectif pour UniRé Assurances est de gérer et de piloter le risque de liquidité afin de tenir ses engagements vis-à-vis de ses assurés et de ses créiteurs dans un temps réduit.

La gestion du risque de liquidité est basée sur :

- Une allocation cible avec des placements dans des actifs liquides et peu volatiles de façon à répondre à la question de sécurité et au besoin de liquidité
- Le maintien d'une réserve en cas de besoins imprévus de liquidité
- Une gestion journalière de trésorerie permettant des alertes sur les décaissements importants. En outre, des clauses d'appels de fonds sont prévues auprès des co-assureurs et des réassureurs.

L'allocation cible sur la poche monétaire est calibrée afin de garantir un niveau minimal de liquidité pour l'exploitation et de maintenir une réserve significative.

### 3.4. Risque opérationnel

Le risque opérationnel dans le cadre de Solvabilité II est défini comme le risque de pertes résultant de procédures internes inadaptées ou défailtantes, d'erreurs humaines, de défaillance des systèmes informatiques ou d'évènements extérieurs.

Ils ont été traités en souscription et en sinistres essentiellement.

Il faut signaler ici que nous avons externalisé les données informatiques chez un hébergeur respectant la norme ITIL avec une salle blanche à 100 km du site principal. Ceci permet de limiter l'exposition aux

risques cyber. Nous avons également rédigé un plan de continuité d'activité en cas de survenance du risque).

Nous essayons tant que possible de diversifier nos fournisseurs.

Il y a enfin quelques risques que nous avons quantifiés dans nos données actuarielles avec la rédaction de l'ORSA à savoir :

- Le risque homme-clé du Directeur Général. A noter que le Directeur Général Adjoint ainsi que le directeur financier ont permis de réduire l'interdépendance du DG.
- Le risque du départ d'une Mutuelle du groupement : puisqu'une Union doit être composée de 4 mutuelles minimum. L'union démarche depuis plusieurs mois quelques mutuelles de taille similaires aux mutuelles adhérentes de l'Union afin de se prémunir de ce risque.

### 3.5. Plan de continuité d'activité

Le Directeur Général a rédigé un PCA dans le cadre des rédactions de politiques écrites. L'informatique a été externalisée en fin 2014.

Nous opérons avec plusieurs sites proches des bureaux des Mutuelles et le télétravail est possible avec l'accès à l'applicatif via TSE (Terminal Server).

Les documents sont émis en direct de notre applicatif et sont donc accessibles en ligne de partout. L'exposition principale pour UniRé serait les dossiers sinistres en cours non accessibles et donc les courriers entrants des sociétaires, tiers, experts...

A l'aide de la cartographie des risques, nous avons identifié et chiffré des risques supplémentaires.

- **Le risque Homme Clé** : Le directeur général est identifié comme clé. En cas de départ volontaire ou accident, UniRé fera monter le Directeur Général Adjoint moyennant encore des formations et un peu de temps pour être 100% opérationnel dans tous les domaines.
- **Le risque Plan Continuité d'Activité** : Le PCA correspond à l'organisation de la reprise des activités les plus critiques en cas d'un événement ou de l'éminence d'un événement engendrant une interruption majeure de l'activité. L'objectif est de prévoir une couverture suite à la survenance mettant en péril la continuité opérationnelle de l'activité (ex. incendie dévastant les locaux). En cas de crise, il est possible que certaines données physiques soient perdues (notamment pour UniRé les archives physiques). Un budget équivalent à la récupération des données est constitué.
- **La dépendance aux réassureurs** : le risque correspondrait à une augmentation des frais annuels de réassurance.
- **La Constitution de l'Union** : UniRé est une Union composée de 4 mutuelles. En cas de départ d'une Mutuelle, UniRé sera dans l'obligation de chercher un autre partenaire, sous peine de dissolution. Ce risque n'a pas été chiffré car l'accord de l'ACPR est un préalable à toute sortie mais la Direction recherche de nouvelles mutuelles afin de ne pas se retrouver dans une telle situation.
- **Les risques opérationnels** : Les risques opérationnels sont déjà couverts par la formule standard. UniRé a proposé de mobiliser un capital complémentaire du fait des possibilités techniques ouvertes sur le système de gestion à la souscription.

Nous avons déployé une GED (Moovapps de la société Visiativ) qui permet potentiellement de limiter notre exposition en cas d'évènement majeur et facilite également le travail en période de pandémie.

### 3.6. Lutte anti blanchiment et financement du terrorisme

Dans le cadre des exigences réglementaires imposées par l'ACPR, nous avons mis en place une procédure écrite de lutte anti blanchiment et financement du terrorisme.

L'outil informatique BeCLM de la société ASTREE a été sélectionné en 2017 par le GIE GIGAM, dont UniRé fait partie, pour répondre à cette exigence. Ce logiciel, qui est en production, permet de détecter informatiquement les personnes figurant sur les listes de gels des avoirs de la Direction Générale du Trésor ainsi que les Personnes Politiquement Exposées (PPE).

### 3.7. Risque de crise sanitaire

Afin d'assurer la continuité des activités ou des services tout en garantissant la sécurité du personnel, UniRé a mis en place différentes mesures :

- Respect des gestes barrières :
  - Mise en place de différents affichages de prévention aux risques de contamination et diffusions par mail de documents informatifs et préventifs
  - Achat d'équipement de protection individuel : masques, gels hydro alcooliques
  - Accès aux espaces collectifs restreint
  - Nettoyage spécifique des locaux d'UniRé
  
- Réorganisation interne :
  - Mise en place du télé travail : à ce titre des conventions de télé travail ont été rédigées de façon à préserver les droits de chaque partie et encadrer ce procédé.
  - Règlement à distance : nous avons basculé sur le paiement par virement pour assurer la continuité de notre activité
  - Tenue des Conseils d'administrations, Assemblées générales et réunions par visio conférence
  
- Réadaptation de nos produits :
  - Nouvelles Conditions générales pour les contrats multirisques professionnels : ces nouvelles conditions offrent de nouvelles garanties à nos sociétaires et comportent les modifications effectuées sur recommandation de France Assureurs et de nos réassureurs.
  - Avenant modificatif pour les contrats professionnels existants concernant la garantie perte d'exploitation : nous avons apportés des modifications de façon à ce que nos anciens contrats soient conformes aux nouveaux contrats professionnels souscrits depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.
  
- Réadaptations de nos documents juridiques :
  - Révision du plan de continuité d'activité
  - Révision du document unique d'évaluation des risques professionnels
  - Rédaction d'un protocole sanitaire interne



# E. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

## 1. INFORMATIONS SUR LA VALORISATION DES ACTIFS

### 1.1. Répartition des placements

La valeur des placements d'UniRé Au 31/12/2021 est valorisé à 5,7M€ en vision prudentiel contre 3.9M€ en vision comptable. Conformément à l'article 10 des règlements délégués, la valorisation à la valeur boursière est la méthode de valorisation privilégiée lors de l'évaluation du bilan prudentiel.

L'ensemble des placements d'UniRé est donc valorisé en valeur de marché lorsque celle-ci est disponible (placements cotés sur les marchés financiers). Pour l'immobilier de placement et d'exploitation, une évaluation réalisée par une expertise indépendante a été retenue.

La répartition des placements de l'union au 31.12.2021 est présentée ci-dessous :

Actifs (en K€)	Valeur comptable au 31/12/2021	Valeur de marché au 31/12/2021	Mode de valorisation
Obligations	314	312	Valeur de marché
Actions	30	30	Valeur de marché
Fonds	1 699	1 811	Valeur de marché
Participations	138	611	Valeur de marché
Immobiliers	1 673	2 930	Valeur d'expertise
<b>Total</b>	<b>3 854</b>	<b>5 694</b>	

La valeur de marché du portefeuille de placements s'élève à 5 694 K€ au 31/12/2021 contre 5 903 K€ au 31/12/2020. Cette diminution de la valeur de marché des placements s'explique par le désengagement progressif d'UniRé sur certaines lignes d'actifs (actions et OPCVM) et les cessions réalisées sur son parc immobilier. Une réallocation de ces fonds devrait intervenir sur l'exercice 2022.

### 1.2. Valorisation des actifs incorporels

UniRé dispose d'actifs incorporels représentant une richesse au bilan comptable de 3 K€. Dans le cadre de la valorisation du bilan économique, ces actifs ne représentent pas une richesse matérielle disponible à des fins de solvabilité. Par conséquent, ce montant est entièrement annulé dans le cadre de l'évaluation du bilan prudentiel.

### 1.3. Créance

En vertu de l'application du principe de proportionnalité, défini à l'article 29 de la Directive 2009/135/CE, l'Union a choisi de valoriser ses créances à leurs valeurs dans les comptes sociaux.

En effet, la valorisation des créances conformément aux normes internationales entraînerait des coûts disproportionnés par rapport au montant total de ses charges administratives.

Par ailleurs, les créances douteuses ayant une probabilité de remboursement faible sont entièrement provisionnées et donc annulées dans les comptes sociaux. Le risque de défaut des créances restantes, de bonne qualité et de durée courte est donc négligeable et la valorisation à la valeur des comptes sociaux n'entraînerait donc pas de biais significatif. L'ensemble des créances d'UniRé au 31/12/2021 est ainsi valorisé à 1 803 K€.

#### 1.4. Avoirs en banque

Dans la mesure où UniRé dispose de la possibilité de récupérer à tout moment (sans respect d'un délai de préavis), et sans pénalité sur le capital ses liquidités placées sur des comptes courants ou sur des livrets bancaires, la valorisation de ces actifs par valeur comptable a été retenue.

#### 1.5. Actifs d'exploitation

De la même manière que les créances, la valorisation des actifs d'exploitation selon les normes internationales (IFRS) entraînerait des coûts disproportionnés par rapport au montant total de ses charges administratives. Dans le respect du principe de proportionnalité et compte tenu des montants très faibles considérés, UniRé dispose ainsi de la possibilité de valoriser ces actifs en retenant leur valeur dans les comptes sociaux.

Les actifs d'exploitation sont ainsi valorisés à hauteur de 179 K€.

#### 1.6. Les comptes de régularisation

##### *Intérêts et loyers acquis non échus - Actif*

Dans le bilan social d'UniRé, un montant de 4 K€ est comptabilisé au titre des intérêts et loyers acquis non échus.

Dans le cadre de l'évaluation de son bilan économique, le montant des intérêts courus non échus est déjà intégré dans la valeur boursière des placements de l'Union. Ainsi, afin d'éviter tout double comptage de postes de bilan, ce montant est entièrement annulé dans le bilan prudentiel de l'Union.

##### *Autres comptes de régularisation - Actif*

Les autres comptes de régularisation correspondent à des charges payées d'avance et sont valorisés à leur valeur dans les comptes sociaux en vertu de l'application du principe de proportionnalité.

Ce poste représente un montant de 12 K€.

## 2. Informations sur la valorisation des provisions techniques

### 2.1. Calcul des provisions comptables Solvabilité 1

*Provisions pour sinistres à payer (PSAP)*

- ❖ Provision sinistre à payer : 5 526 k€
- ❖ IBNR : 456 k€
- ❖ Prévission de recours à encaisser : 805 k€
- ❖ PSAP nette de recours : 4 721k€
- ❖ Provision pour frais de gestion des sinistres : 45 k€
- ❖ Provision pour sinistres non encore manifestés : 13 068 k€

*Provision pour prime de fidélité : néant*

*Provision pour risques croissants (PRC): néant*

*Provisions pour Égalisation :*

La provision d'égalisation pour les Cat/Nat s'élève à 285K€ au 31/12/2021. UniRé a doté 100 K€ sur l'exercice conformément aux dispositions réglementaires.

*Provision pour participation aux excédents : néant*

*Effet de la réassurance sur les provisions techniques*

La part des réassureurs dans les provisions techniques est de 16.6 M€ au 31/12/2021 contre 8M€ au 31/12/2020. Le delta s'explique en partie par la cession à 100% des provisions constituées sur le programme construction (y compris la PSNEM) pour 13.8M€.

### 2.2. Valorisation des provisions Solvabilité 2

*Calcul des Best Estimate (BE)*

Le Best Estimate (BE) est égal à la valeur actuelle prévue de tous les cash flows potentiels. C'est la moyenne pondérée par leur probabilité des flux de trésorerie futurs, compte tenu de la valeur temporelle de l'argent (valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs), estimée sur la base de la courbe des taux sans risque pertinents.

Cette valeur doit être calculée sur des informations actuelles et fiables et sur des hypothèses réalistes et spécifiques à l'entité. Les cash flows à prendre en compte sont principalement les cash in (primes futures, recours et sauvetages) et cash out (sinistres, participation aux bénéficiaires, frais d'administration, frais de gestion des sinistres, frais d'acquisition des contrats futurs, ...).

Le BE se décompose en deux parties :

- BE de sinistres
- BE de primes

## BE de sinistres

Le BE de Sinistres correspond à la meilleure estimation des prestations à payer pour les sinistres antérieurs au 31/12/2021.

Il correspond à la somme des flux futurs de trésorerie relatifs à ces sinistres et actualisés à l'aide la courbe des taux sans risque sans ajustement de volatilité fournie par l'EIOPA.

### **Programme principal**

Les calculs de BE de sinistres sont réalisés pour 5 branches principales représentées ci-dessous :

- Incendie
- Dégât des eaux
- Vol
- Tempête Grêle Ouragan
- RC

Le BE pour les autres branches est supposé égal à la provision comptable.

La méthode de Chain Ladder est utilisée pour l'évaluation de BE de sinistres brut et net de réassurance. Cette méthode a été appliquée sur les triangles de charges à partir de l'exercice 2011.

La méthode de Chain Ladder repose sur une hypothèse d'indépendance entre les années de survenance et les facteurs de développement. Cette indépendance se traduit graphiquement par une stabilité entre les cadences de développement pour chaque année de paiement. Les cadences de développement observées sont volatiles pour les triangles de règlements, notamment pour la première année. Alors les triangles de charge sont plus adaptés pour cette méthode.

La construction des triangles est réalisée en comparant les bases de sinistres pour chaque année disponible (entre 2011 et 2020). Les charges ultimes ont été obtenues à l'aide du triangle des charges nettes de recours. Les provisions se calculent comme la différence entre les charges ultimes et les règlements. Le flux de provisions est déterminé selon la cadence des règlements nets recours.

Pour la branche Incendie, des retraitements de la sinistralité de pointe ont été effectués en fonction des priorités XS des traités de réassurance en place lors de la survenance du sinistre. Depuis 2015 le traité de réassurance prévoit une Quote Part de 50% puis un XS de priorité 200 K€. Le traité antérieur à 2015 de réassurance prévoyait une Quote Part de 80% puis un XS de priorité 275 K€.

### **Programme Spécifiques**

La méthode de Chain Ladder ne peut pas être utilisée en l'absence de profondeur d'historique.

En conséquence, Uniré a déterminé pour chaque programme et sous-programme :

- Une cadence spécifique de déroulement des sinistres par DROC pour les garanties RCD et DO, par année de survenance pour les autres garanties
- Des S/P à l'ultime par garantie

Les BE de sinistres bruts de réassurance hors frais par branche sont les suivants :

Brut de réassurance <i>en K€</i>	BE de sinistres hors frais
	31/12/2021
Incendie	640
Dégât des eaux	311
Vol	259
TGO	670
RC	132
Autres branches DAB	1 758
Prog Spécifique - Risque industriel	2 116
Prog Spécifique - Risque immeuble	358
Prog Spécifique - Construction	12 551
<b>Total</b>	<b>18 794</b>

Les BE nets de réassurance sont calculés selon le traitement de réassurance (Quote-Part et Excédent). Les résultats par branche sont les suivants :

Net de réassurance <i>en K€</i>	BE de sinistres hors frais
	31/12/2021
Incendie	168
Dégât des eaux	146
Vol	127
TGO	283
RC	49
Autres branches DAB	489
Prog Spécifique - Risque industriel	106
Prog Spécifique - Risque immeuble	54
Prog Spécifique - Construction	0
<b>Total</b>	<b>1 421</b>

Pour la projection de ses frais, les flux sont calculés en fonction d'autres flux, tels que les règlements de sinistres ou les provisions techniques, avec des taux de frais. La répartition choisie est la suivante :

- Frais de gestion des sinistres : exprimés en fonction du flux du règlement des sinistres lorsqu'il est positif ;
- Frais d'administration : exprimés en fonction du flux du règlement des sinistres lorsqu'il est positif ;
- Frais de gestion des placements : exprimés en fonction des provisions d'ouverture.

Les taux de frais sont déterminés :

$$\text{Taux de Frais Gestion des sinistres} = \frac{\text{Frais Gestion des sinistres}}{\text{Prestations Brutes}} = 21 \%$$

$$\text{Taux de Frais d'Acquisition} = \frac{\text{Frais d'Acquisition}}{\text{Cotisations Brutes}} = 5\%$$

$$\text{Taux de Frais d'Administration} = \frac{\text{Frais d'Administration}}{\text{Cotisations Brutes}} = 8\%$$

$$\text{Taux de Frais de gestion des placements} = \frac{\text{Frais de gestion des placements}}{\text{Placements}} = 1\%$$

$$\text{Taux de Frais autres charges techniques} = \frac{\text{Autres charg techniques}}{\text{Cotisations Brutes}} = 8\%$$

A noter que les frais d'acquisition sont seulement inclus dans le calcul du Best Estimate de Primes, et que les frais d'administration, les frais de gestion des placements et les autres charges techniques sont pris à 100% pour chaque Best Estimate.

Le BE des frais inclus dans le BE de sinistres s'élève à 411K€.

#### BE de primes

Le Best Estimate de cotisations correspond à la meilleure estimation des prestations à payer pour les sinistres non encore survenus.

La méthodologie du calcul du BE de primes est :

1. Le BE de primes relatives aux contrats dont la prime a déjà été émise par la compagnie mais pas encore acquise (cas de la PPNA) ;
2. Le BE de primes relatives aux contrats dont la prime n'a pas encore été émise par la compagnie.

Le calcul du Best Estimate de primes net inclus le versement de la commission de réassurance prévue dans les traités conclus entre UniRé et ses différents réassureurs.

Le BE de primes brut de réassurances s'élève à - 5 865 K€ (estimation d'un résultat technique futur), celui net de réassurances à -1 367 K€

	total	Dont LoB 7	Dont LoB 8
Best Estimate de primes Brut	- 5 865	- 1 261	- 4 604
Prog Historique	8	7	1
Construction	- 4 547	- 83	- 4 464
Prog Spécifique - Risque industriel	- 1 163	- 1 033	- 130
Prog Spécifique - Risque immeuble	- 163	- 152	- 11

	total	Dont LoB 7	Dont LoB 8
Best Estimate de primes net	- 1 367	17	- 1 384
Prog Historique	248	212	36
Construction	- 1 435	- 34	- 1 400
Prog Spécifique - Risque industriel	- 166	- 147	- 19
Prog Spécifique - Risque immeuble	- 14	- 13	- 1

### BE total

Les BE de sinistres totaux y compris les frais par Line of Business (LoB) sont représentés dans les tableaux ci-dessous :

### BE total brut de réassurance

	<b>total</b>	<b>Dont LoB 7</b>	<b>Dont LoB 8</b>
<b>Best Estimate Total Brut</b>	<b>13 522</b>	<b>5 076</b>	<b>8 447</b>
Prog Historique	4 370	3 617	753
Construction	8 004	431	7 574
Prog Spécifique - Risque industriel	953	846	107
Prog Spécifique - Risque immeuble	195	182	13

### BE total net de réassurance

	<b>total</b>	<b>Dont LoB 7</b>	<b>Dont LoB 8</b>
<b>Best Estimate Total Net</b>	<b>557</b>	<b>1 565</b>	<b>- 1 008</b>
Prog Historique	2 012	1 616	396
Construction	- 1 435	- 34	- 1 400
Prog Spécifique - Risque industriel	- 60	- 53	- 7
Prog Spécifique - Risque immeuble	40	37	3

## 2.3. Comparaisons entre BE de sinistres et provisions comptables pour les sinistres à payer

Les comparaisons entre Best Estimate de sinistres et les provisions comptables sont présentées ci-dessous :

<b>Brut de réassurance en K€</b>	<b>Best estimate (A)</b>	<b>Comptabilité (B)</b>	<b>Ecart (B) - (A)</b>
Prog Historique	3 768	4 035	267
Construction	12 551	13 779	1 227
Prog Spécifique - Risque industriel	2 116	25	- 2 091
Prog Spécifique - Risque immeuble	358	157	- 201

<b>Total</b>	<b>18 794</b>	<b>17 996</b>	<b>-798</b>
--------------	---------------	---------------	-------------

Provisions pour frais	411	45	- 366
-----------------------	-----	----	-------

	<b>Best estimate (A)</b>	<b>Comptabilité (B)</b>	<b>Ecart (B) - (A)</b>
<b>Net de réassurance - hors frais en K€</b>	<b>912</b>	<b>1 098</b>	<b>186</b>
Prog Historique	1 262	1 415	153
Construction	-	-	-
Prog Spécifique - Risque industriel	106	1	- 105
Prog Spécifique - Risque immeuble	54	25	- 28

<b>Total</b>	<b>1 422</b>	<b>1 441</b>	<b>20</b>
--------------	--------------	--------------	-----------

La comparaison entre les deux méthodes d'évaluation démontre :

- la cohérence et la suffisance des provisions dossiers/dossiers comptables sur le programme historique
- le décalage entre le BE et les provisions dossiers/dossiers enregistrées en comptabilité sur les programmes risques Industriels et Risques Immeuble. Du fait du lancement récent de ces nouveaux business les provisions comptabilisées sont relativement faibles alors que la méthodologie retenue pour le BE s'appuie sur un S/P vision charge ultime.
- Le décalage entre le BE et les provisions comptables sur le programme Construction (Provision dossier/dossier + PSNEM) qui s'explique les différences méthodologiques et réglementaires encadrant notamment le calcul de la PSNEM.
- Les écarts observés et listés ci-dessus s'atténuent ou s'éliminent en vision nette de réassurance du fait de la forte cession en réassurance

Les différences réglementaires expliquent l'écart de provisions pour frais : le périmètre retenu dans le calcul du Best Estimate comprend plus de poste de frais que le périmètre retenu en comptabilité.

### 3. Informations sur l'évaluation des autres passifs

#### 3.1. Provision pour Indemnités de Fin de Carrière

La provision non technique correspond aux montants futurs probables acquis que UniRé devra reverser à ses salariés au titre de leurs indemnités de fin de carrière et des indemnités de médailles du travail. Celle-ci est évaluée à l'aide de la méthode des crédits projetés. La méthode ainsi que les hypothèses utilisées pour son évaluation ont été validées par les commissaires aux comptes et sont conformes aux recommandations de l'ANC et respectent les standards IFRS (norme IAS19). Par conséquent la valorisation économique des provisions pour IDR et médailles de travail est égale à sa valeur dans les comptes sociaux.

#### 3.2. Autres passifs

##### *Autres dettes*

Les dettes de l'Union ne sont soumises à aucun risque de dérive pour l'Union dans la mesure où leur probabilité de défaut est nulle de son point de vue. Dans le respect du principe de proportionnalité, UniRé a choisi de comptabiliser et de valoriser ses dettes en retenant leur valeur dans les comptes sociaux : 5 506K€ (dont 3 560K€ des dettes nées d'opérations de réassurance).

##### *Compte de régularisation passif*

Le compte de régularisation passif de 9 K€ au 31/12/2021 présente l'amortissement des différences sur les prix de remboursement et les produits constatés d'avance. Ces postes sont annulés dans le bilan prudentiel de l'Union.



## 4. Informations sur la valorisation des impôts différés

### Impôt différé passif

Les passifs d'impôts différés doivent être valorisés au montant fiscal que l'on s'attend à payer aux administrations fiscales. Tous les impôts différés passifs doivent être pris en compte.

L'impôt différé passif a été constaté pour 2 954 K€ en représentation des plus-values latentes financières et de la marge de prudence dans les provisions techniques comptables (BE-Comptabilité).

### Impôt différé actif

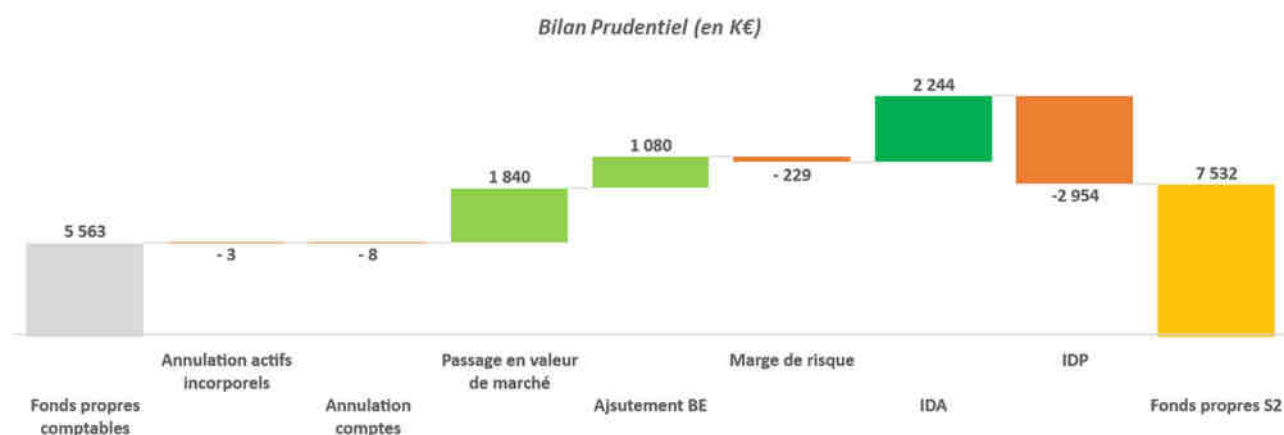
Les actifs d'impôts différés font référence à ce que l'on s'attend à recouvrer. Pour ces impôts différés, l'organisme doit être capable de prouver qu'elle dégagera à échéance raisonnable des bénéfices fiscaux suffisants pour la réalisation de ce crédit d'impôt.

L'impôt différé actif a été constaté pour 2 244 K€ en représentation des annulations d'actifs incorporels, des charges comptabilisées d'avance et de la marge de prudence dans les provisions techniques comptables cédées (BE-Comptabilité).

# F. GESTION DU CAPITAL

## 1. Fonds propres éligibles

Les fonds propres économiques sont évalués comme suit :



Un montant de 5,6 M€ est comptabilisé par UniRé au 31/12/2021 au titre de ses fonds propres comptables. Pour obtenir les fonds propres économiques, les retraitements suivants sont effectués :

- Les actifs incorporels sont annulés ;
- Les comptes de régularisation sont annulés (ICNE, Surcote/Décote, FAR, PCA,...) ;
- Les actifs sont réévalués en valeur de marché ou en valeur d'expertise ;
- Les provisions brutes et nettes sont recalculées, incluant l'ajout d'une marge de risque ;
- L'impôt différé passif diminue les fonds propres économiques ;
- L'impôt différé actif augmente les fonds propres économiques.

Les fonds propres S2 s'élèvent à 7 532 K€.

### *Qualité des Fonds Propres :*

Les éléments de fonds propres doivent être classés selon trois niveaux.

Les fonds propres économiques d'UniRé sont intégralement considérés comme des fonds propres de niveau 1 (non restreint), éligibles à la couverture du SCR et du MCR.

## 2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

### 2.1. SCR : Présentation des résultats au 31 décembre 2021

#### *Calculs des SCR liés à l'actif*

##### SCR de marché

#### ❖ Risque de taux

Le risque de taux d'intérêt existe pour tous les actifs et passifs dont la valeur est sensible aux variations de la structure de la courbe des taux d'intérêt (obligations) ou à la volatilité des taux d'intérêt. Le chargement en capital au titre de ce risque est le résultat de deux scénarios prédéfinis (up et down) sur le niveau de la courbe de taux.

Le SCR Taux sur les passifs (les provisions) a été pris en compte également, même l'effet d'actualisation du BE est moins important.

Le calcul du SCR Taux nécessite de connaître pour chaque ligne obligataire le nominal, la maturité, le taux facial et la valeur de marché observée au 31/12/2021.

Lorsque nous n'avons pas réussi à nous procurer le nominal, nous l'avons estimé de telle sorte que la valeur de marché observée soit proche de la valeur de marché théorique (somme des flux futurs actualisés avec la courbe des taux fournie par le régulateur).

Dans le portefeuille d'UniRé, deux fonds les plus importants sont les contrats « MULTISTRATEGIES CAPI » et « AGEAS CAPITALISATION ». La mise en transparence ligne à ligne n'est pas disponible pour ces 2 fonds. Ces 2 fonds présentent une partie importante en support en euro (75% au 31/12/2021), qui a été isolée dans le calcul du SCR : puisque le capital est garanti sous le contrat, elle a été considérée en risque de contrepartie.

Enfin, il en ressort un SCR Taux nul.

#### ❖ Actions

##### Type 1 :

Les actions de type 1 comprennent les actions cotées sur les marchés réglementés dans des pays membres de l'Espace Economique Européen (EEE) ou de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).

Pour UniRé, l'assiette de placements soumis au risque Action de type 1 est nulle au 31/12/2021.

L'exigence en termes de capital pour les actions de type 1 est de 39% + un ajustement symétrique (dampener). Néanmoins, le dispositif de mesures transitoires sur le risque « action » prévoit un étalement de la pénalité actions type 1 acquises avant le 01/01/2016 de 22% à 39% + *dampener*, sur 7 ans à compter de l'année 2016.

Pour les actions détenues en direct par UniRé, les dates d'acquisition sont après 01/01/2016. La mesure transitoire ne peut pas être appliquée.

Le SCR Actions de type 1 d'UniRé est nul au 31/12/2021.

### Type 2 :

Les actions de type 2 comprennent les actions cotées en bourse dans des pays qui ne sont pas membres de l'EEE ou de l'OCDE, les actions non cotées, une part des obligations convertibles, les SCI ainsi que les autres investissements alternatifs. Les règlements délégués prévoient également de pénaliser dans ce sous-module de risque tous les actifs autres que ceux couverts dans les sous-modules « Taux », « Immobilier », et « Spread ».

Par prudence, les actions comprises dans la transparence des OPCVM sont considérées avoir été acquises après le 31/12/2015 même si l'OPCVM « MULTISTRATEGIES CAPI » a été acquis avant cette date. Toujours par prudence, l'assiette de placements soumis au risque Action compris dans les OPCVM a été considérée de type 2 à 100%.

L'assiette des placements soumis au risque Action de type 2 est de 1 100 K€.

La pénalité pour les actions de type 2 est de 49% + un ajustement symétrique (Dampener). Pour les actions achetées avant le 31/12/2015, une mesure transitoire a été appliquée.

Le SCR Action de Type 2 est de 443 K€.

#### ❖ Risque immobilier

Les placements pénalisés au titre du module de risque immobilier correspondent aux immeubles et bâtiments détenus en ligne directe par l'Union. Au 31/12/2021, UniRé disposait de 13 biens immobiliers pour une valeur de marché globale de 2 751K€. Le choc prévu par les actes délégués pour les placements immobiliers est de 25%.

Le SCR Immobilier d'UniRé est évalué à 732 K€.

#### ❖ Risque de spread

Le risque de Spread consiste en une évolution défavorable de la solvabilité de l'émetteur provoquant une aggravation du Spread (écart de rendement) entre le taux sans risque et le taux de rentabilité attendu des placements. Il convient de noter que dans la formule standard le risque pour les obligations souveraines est considéré nul.

Les placements d'UniRé soumis au risque de spread sont les mêmes que ceux pour le risque de taux, auxquels s'ajoutent les obligations à taux variable.

Le SCR Spread 2021 s'élève à 66 K€.

#### ❖ Risque de change

Compte tenu de la structure de ses placements, l'Union n'est pas significativement soumise au risque de change au 31/12/2021.

Le SCR Change 2021 s'élève à 47 K€.

#### ❖ Concentrations du risque de marché

Les concentrations du risque de marché présentent un risque supplémentaire pour un assureur en raison de la volatilité supplémentaire qui existe dans les portefeuilles d'actifs concentrés, du risque supplémentaire de perte de valeur partielle ou totale définitive causée par la défaillance d'un émetteur.

Le risque concentration est considéré nul pour les Organismes de Placements Collectifs.

Le SCR Concentration 2021 est de 74 K€.

❖ Résultat du risque de marché

Les résultats suivants sont obtenus :

Risques en K€	SCR 2021	SCR 2020
Taux	-	-
Action	443	324
Immobilier	732	805
Spread	66	73
Change	47	0
Concentration	75	69
<b>Total avant diversification</b>	<b>1 363</b>	<b>1 271</b>
<b>SCR Marché</b>	<b>1 163</b>	<b>1 117</b>
<b>Effet diversification :</b>	<b>200</b>	<b>154</b>

Le SCR Marché d'UniRé au 31/12/2021 s'élève à 1 163 K€ en hausse de +46K€ qui s'explique par une posture plus conservatrice dans la méthodologie de calcul appliquée sur les OPCVM non « transparisés ».

SCR défaut

❖ Les risques de type 1

Les contreparties de type 1 correspondent aux contreparties cotées. Le besoin en capital devant le risque de défaut de ces émetteurs est fonction du rating des différentes contreparties.

Les trésoreries et les provisions cédées aux réassureurs sont soumises au risque de contrepartie de type 1. Par ailleurs, un défaut des réassureurs entraînerait un besoin de capital supplémentaire en termes de SCR pour l'Union. Ce besoin en capital supplémentaire est pris en compte dans l'évaluation du SCR Contrepartie de type 1.

Pour déterminer ce capital supplémentaire, UniRé détermine le capital nécessaire pour couvrir le risque de souscription non-vie s'il n'y avait pas de couverture de réassurance. La différence entre ce capital et celui déterminé dans le SCR souscription non-vie correspond à « l'effet d'atténuation du risque lié à la réassurance » et rentre dans l'assiette de calcul du SCR Contrepartie.

Les fonds en euros (capital garanti) dans les contrats "MULTISTRATEGIES CAPI" et "AGEAS CAPITALISATION" sont pénalisés en risque Contrepartie.

Le SCR Contrepartie de type 1 d'UniRé est alors de 859 K€, en hausse de +24K€ par rapport à l'exercice précédent. Cela est principalement dû au développement de nouveaux programmes spécifiques fortement réassurés.

❖ Les risques de type 2

Selon l'article 202 du règlement délégué, la pénalité est de 15% pour toutes les expositions de type 2 autres que les arriérés de créances d'intermédiaires de plus de trois mois. Pour les créances sur les intermédiaires, il est nécessaire de différencier les créances de plus et de moins de 3 mois (pénalité de 15% et de 90%).

Au 31/12/2021, l'Union disposait de 1 769K€ de créances auprès d'émetteurs non cotées sur les marchés financiers. L'Union étant assurée de percevoir l'ensemble des créances qu'elle détient dans un délai inférieur à 3 mois, UniRé a donc décidé de pénaliser ces créances avec 15%.

Le SCR Contrepartie de type 2 d'UniRé est de 265K€.

❖ Résultats du SCR Contrepartie

Après agrégation des risques de contrepartie type 1 et 2, le SCR Contrepartie est de 1 073 K€.

Risques en K€	SCR 2021	SCR 2020
Type 1	859	835
Type 2	265	34
<b>Total</b>	<b>1 125</b>	<b>870</b>
<b>SCR Contrepartie</b>	<b>1 073</b>	<b>861</b>

*Calculs des SCR liés au passif*

SCR de Souscription en Non-Vie

❖ Risque de prime et de réserve

Les risques de sous-tarification et de sous-provisionnement sont mesurés sur la base des assiettes de primes et de provisions BE nettes de réassurance ventilées par lob (line of business ou activité). Les 2 lobs correspondantes aux activités d'UniRé sont : Incendie et autres dommages aux biens et les garanties Responsabilité Civile.

Risque de prime / Risque de provisionnement	Volume de primes	Volume de provisions
Incendie et autres dommages aux biens	1 728	1 548
RC Générale	284	375

Le volume de primes est estimé selon les hypothèses retenues pour la construction du BP, plus le 2 douzièmes de l'estimation des cotisations acquises pour l'exercice 2021, correspondant aux contrats tacitement reconduits.

L'assiette de risque totale de 3 936 K€ (primes et provisions), il est associé à un écart-type moyen calculé à l'aide des volatilités fournies par l'EIOPA. Le SCR Primes et Réserves s'élève ainsi à 1 267K€.

❖ Risque de rachat des contrats

L'exigence de capital pour risque de cessation en non-vie est égale à la perte de fonds propres de base des entreprises d'assurance résultant de la cessation de 40% des contrats d'assurance dans le cas desquels cette cessation a pour effet d'entraîner une augmentation des provisions techniques sans la marge de risque.

L'Union a valorisé un Best Estimate de Cotisations négatif (résultat futur). De ce fait, le SCR Rachat est de 547 K€.

❖ Risque de catastrophe non-vie

Le SCR Catastrophe naturelle a été calculé sur la base des sommes assurées réparties par zone de risque, la cartographie des zones de risque pour la France se base sur les départements. Les Sommes Assurées (SA) au 31/12/2021 sont estimées à la hauteur de 6,9 Md€.

Le SCR catastrophe « man made » a été pris en référence à la principale concentration de bâtiments assurés pour 40 M€ de SA et aux primes acquises pour le risque de responsabilité. Pour chaque péril et évènement, nous avons considéré l'application des traités de réassurance QP 50% et pris en compte également l'Excédent de Sinistre et l'Excédent de Perte.

Les résultats du SCR Non-Vie catastrophe sont les suivants :

Risque	SCR 2021
Catastrophe Naturelle	475
Catastrophe en réassurance dommage non proportionnelle	0
Catastrophe d'origine humaine	489
Autres risques de catastrophe en non-vie	0
<b>Total</b>	<b>964</b>
<b>SCR Non-Vie Catastrophe</b>	<b>682</b>

Le SCR catastrophe s'élève à 682 K€.

## ❖ Résultats du SCR Non-vie

Finalement le SCR non-vie s'élève à 1 267 K€.

Risques	SCR 2021	SCR 2020
Risque de prime et de provisionnement	763	782
Risque de chute	547	150
Non Vie Risque CAT	682	803
<b>Total</b>	<b>1 992</b>	<b>1 736</b>
<b>SCR Non vie</b>	<b>1 267</b>	<b>1 263</b>

### *Calcul du SCR opérationnel*

Conformément à l'article 204 du règlement délégué, le risque opérationnel est le risque de perte résultant de procédures internes inadaptées ou défailtantes, du personnel ou des systèmes, ou d'événements extérieurs. Il comprend également les risques juridiques, mais il exclut les risques de réputation et les risques résultant de décisions stratégiques.

Les données nécessaires pour calculer le SCR opérationnel sont :

- Le montant des provisions techniques Best Estimate brut de réassurance de l'année en cours et de l'année précédente ;
- Le montant des primes acquises brut de réassurance de l'année 2021 et de l'année 2020 ;
- Le montant du SCR de base.

Le SCR opérationnel est de 784 K€ contre 251 K€ au 31/12/2020. Cette augmentation s'explique par la croissance du Chiffre d'Affaires en 2021.

## 2.2. MCR : présentation des résultats au 31 décembre 2021

Le Minimum de Capital Requis (MCR) correspond au montant minimum de fonds propres constituant le seuil déclencheur de l'intervention prudentielle la plus drastique, dès qu'il est franchi à la baisse.

Le MCR d'UniRé au 31/12/2021 est de 3 700 K€. Ce montant correspond au minimum absolu de fonds propres (AMCR) au sens de la Directive Solvabilité 2 pour l'assurance Non-Vie avec des activités Responsabilité Civile (branche longue).

## 2.3. Couverture du SCR 2021

Après agrégation et corrélation des différents risques, le SCR d'UniRé s'élève à 2 687K€.

Le SCR total au 31/12/2021 a augmenté de 620 K€ par rapport à l'année passée, mais l'Union doit d'abord répondre aux exigences de couverture du MCR. Cette hausse est liée à la hausse du SCR opérationnel en lien avec la hausse des primes acquise brutes d'une part et la hausse du SCR Défaut en lien avec la hausse des créances de type 2 au Bilan.



<i>en K€</i>	SCR 2021	SCR 2020
Marché	1 163	1 117
Défaut	1 073	861
Vie	0	0
Santé	0	0
Non vie	1 267	1 263
<b>Total</b>	<b>3 503</b>	<b>3 241</b>
<b>BSCR</b>	<b>2 613</b>	<b>2 421</b>
<b>Opérationnel</b>	<b>784</b>	<b>251</b>
<b>Ajustement</b>	<b>710</b>	<b>605</b>
<b>SCR</b>	<b>2 687</b>	<b>2 067</b>
<b>MCR</b>	<b>3 700</b>	<b>3 700</b>
<b>Fonds propres</b>	<b>7 532</b>	<b>5 957</b>
<b>Ratio de couverture SCR</b>	<b>280%</b>	<b>288%</b>
<b>Ratio de couverture MCR</b>	<b>204%</b>	<b>161%</b>

Au 31/12/2021, le ratio de solvabilité S2 d'UniRé, basée sur la couverture du MCR, s'élève à 204% contre 161% au 31/12/2020. La hausse résulte directement de celle des fonds propres, en lien le résultat dégagé sur l'exercice.

En conclusion générale de la partie actuariat, il est important de souligner :

- **La stabilité du ratio de couverture SCR**
- **Le renforcement du ratio de couverture MCR**
- **L'AMCR reste toujours notre indicateur de référence**

### 3. Autres informations

#### 3.1. Etats financiers au 31 décembre 2021

##### Bilan

ACTIF	2 021		2 020	
Actifs incorporels		3 175		4 011
Placements		3 674 855		3 864 146
Terrains et constructions	1 493 871		1 665 044	
Placements entreprises liées ou lien de particip.	139 735		139 735	
Autres placements	2 041 249		2 059 367	
Créances espèces déposées auprès des cédantes				
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de comptes				
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques		21 412 988		12 878 816
Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)	4 857 656		4 887 282	
Provisions d'assurance vie				
Provisions pour sinistres (vie)				
Provisions pour sinistres (non-vie)	16 555 332		7 991 534	
Prov. pour particip. aux excédents et ristournes (vie)				
Prov. Particip. aux excédents et ristournes (non-vie)				
Provisions pour égalisation (vie)				
Provisions pour égalisation (non-vie)				
Autres provisions techniques (vie)				
Autres provisions techniques (non-vie)				
Provisions techniques des opérations en UC				
Part des garants dans les engagements techniques donnés en substitution				
Créances		1 803 153		505 741
Créances nées d'opérations directes	1 489 818		196 468	
Cotisations restant à émettre				
Autres créances nées d'opérations directes	1 489 818		196 468	
Créances nées d'opérations de réassurance	283 417		239 313	
Autres créances	29 918		69 959	
Personnel				
Etat, organismes sociaux, collectivités publiques				
Débiteurs divers	29 918		69 959	
Autres actifs		8 151 610		2 889 056
Actifs corporels d'exploitation	178 862		135 522	
Avoirs en banque, CCP et caisse	7 972 749		2 753 535	
Comptes de régularisation.- Actif		16 944		15 931
Intérêts et loyers acquis non échus	3 947		6 945	
Frais d'acquisition reportés (vie)				
Frais d'acquisition reportés (non-vie)			4 734	
Autres comptes de régularisation	12 997		4 252	
Différences de conversion				
<b>Total de l'actif</b>		<b>35 062 726</b>		<b>20 157 702</b>

<b>PASSIF</b>	<b>2 021</b>		<b>2 020</b>	
Fonds mutualistes et réserves		5 563 006		4 386 184
Fonds propres		5 563 006		4 386 184
Fonds d'établissement et de développement	2 375 001		2 375 001	
Réserves de réévaluation				
Réserves	2 011 183		1 881 443	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	1 176 822		129 740	
Autres fonds mutualistes		0		0
Subventions nettes				
Subventions nettes				
Passifs subordonnés				
Provisions techniques brutes		23 585 114		14 229 726
Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)	5 008 261		4 929 116	
Provisions d'assurance vie			0	
Provisions pour sinistres (vie)			0	
Provisions pour sinistres (non-vie)	18 291 420		9 115 610	
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (vie)			0	
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (non-vie)			0	
Provisions pour égalisation (vie)			0	
Provisions pour égalisation (non-vie)	285 433		185 000	
Autres provisions techniques (vie)				
Autres provisions techniques (non-vie)				
Provisions techniques des opérations en unités de compte				
Engagements techniques sur opérations données en substitution				
Provisions pour risques et charges		14 869		19 376
Fonds dédiés				
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires				
Autres dettes		5 890 983		1 380 899
Dettes nées d'opérations directes	179 443		320 574	
Dettes nées d'opérations de réassurance	3 944 021		680 143	
Dettes envers des établissements de crédit			0	
Autres dettes	1 767 518		380 182	
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	2 637		2 637	
Personnel	78 850		68 189	
Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	510 033		124 551	
Créditeurs divers	1 175 998		184 805	
Comptes de régularisation - passif		8 755		141 517
Différence de conversion				
<b>Total du passif</b>		<b>35 062 726</b>		<b>20 157 702</b>

Compte de résultat

Compte de résultat Résultat technique des opérations non-vie	Opérations brutes	Opérations données en substitution	Cessions et rétro-cessions	Opérations nettes 2021	Opérations nettes 2020
	(A)	(B)	(C)	(A-B-C)	(A-B-C)
Cotisations acquises	20 090 545		18 384 800	1 705 745	2 429 312
Cotisations	20 141 639		18 355 174	1 786 464	2 471 146
Var des provisions pour cotisations non acquises	-51 094		29 626	-80 720	-41 834
Produits des placements alloués du compte non-technique	33 337			33 337	-24 182
Autres produits techniques					
Charge des sinistres	11 053 093		9 546 758	1 506 335	1 890 046
Prestations et frais payés	2 127 284		982 961	1 144 323	1 801 830
Var des provisions pour prestations à payer	8 925 809		8 563 798	362 012	88 217
Var des autres provisions techniques	250 000			250 000	
Participation aux résultats					
Frais d'acquisition et d'administration	1 439 222			-2 503 501	80 308
Frais d'acquisition	1 138 129			1 138 129	629 985
Frais d'administration	301 093			301 093	502 869
Commissions reçues des réass. et garants en subst.			3 942 722	3 942 722	1 052 547
Autres charges techniques	315 550			315 550	305 376
Charge de la provision pour égalisation	100 433			100 433	85 000
Résultat technique des opérations non-vie	6 965 584		4 895 319	2 070 265	44 400

<b>Compte de résultat Résultat non technique</b>	<b>2 021</b>	<b>2 020</b>
Résultat technique des opérations non-vie	2 070 265	44 400
Résultat technique des opérations vie		
Produits des placements	448 710	469 618
Revenus des placements	145 759	286 611
Autres produits des placements	13 011	166 169
Profits provenant de la réalisation des placements	289 940	16 837
Produits des placements alloués du compte technique vie		
Charges des placements	329 766	366 581
Frais de gestion des placements et frais financiers	160 092	151 915
Autres charges des placements	21 802	26 060
Pertes provenant de la réalisation des placements	147 872	188 606
Produits des placements transférés au compte technique non-vie	33 337	24 182
Autres produits non techniques		
Autres charges non techniques		
Charges à caractère social		
Autres charges non techniques		
Résultat exceptionnel	-559 531	10 200
Produits exceptionnels	35 923	13 889
Charges exceptionnelles	595 454	3 689
Impôts sur le résultat	419 518	52 079
Solde intermédiaire	1 176 822	129 740
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 176 822</b>	<b>129 740</b>

### 3.2. QRT publics

<b>Annex I</b>	
<b>S.02.01.02</b>	
<b>Bilan</b>	
	<b>Valeur Solvabilité II C0010</b>
<b>Actifs</b>	
Immobilisations incorporelles	<b>R0030</b> 0,0 k€
Actifs d'impôts différés	<b>R0040</b> 2 244,0 k€
Excédent du régime de retraite	<b>R0050</b> 0,0 k€
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	<b>R0060</b> 768,9 k€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	<b>R0070</b> 4 925,2 k€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	<b>R0080</b> 2 161,0 k€
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	<b>R0090</b> 610,7 k€
Actions	<b>R0100</b> 30,4 k€
Actions – cotées	<b>R0110</b> 0,0 k€
Actions – non cotées	<b>R0120</b> 30,4 k€
Obligations	<b>R0130</b> 312,5 k€
Obligations d'État	<b>R0140</b> 0,0 k€
Obligations d'entreprise	<b>R0150</b> 312,5 k€
Titres structurés	<b>R0160</b> 0,0 k€
Titres garantis	<b>R0170</b> 0,0 k€
Organismes de placement collectif	<b>R0180</b> 1 808,1 k€
Produits dérivés	<b>R0190</b> 0,0 k€
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	<b>R0200</b> 2,5 k€
Autres investissements	<b>R0210</b> 0,0 k€
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	<b>R0220</b> 0,0 k€
Prêts et prêts hypothécaires	<b>R0230</b> 0,0 k€
Avances sur police	<b>R0240</b> 0,0 k€
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	<b>R0250</b> 0,0 k€
Autres prêts et prêts hypothécaires	<b>R0260</b> 0,0 k€
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	<b>R0270</b> 12 965,2 k€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	<b>R0280</b> 12 965,2 k€
Non-vie hors santé	<b>R0290</b> 12 965,2 k€
Santé similaire à la non-vie	<b>R0300</b> 0,0 k€
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	<b>R0310</b> 0,0 k€
Santé similaire à la vie	<b>R0320</b> 0,0 k€
Vie hors santé, UC et indexés	<b>R0330</b> 0,0 k€
Vie UC et indexés	<b>R0340</b> 0,0 k€
Dépôts auprès des cédantes	<b>R0350</b> 0,0 k€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	<b>R0360</b> 1 489,8 k€
Créances nées d'opérations de réassurance	<b>R0370</b> 283,4 k€
Autres créances (hors assurance)	<b>R0380</b> 29,9 k€
Actions propres auto-détenues (directement)	<b>R0390</b> 0,0 k€
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	<b>R0400</b> 0,0 k€
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<b>R0410</b> 7 972,7 k€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	<b>R0420</b> 0,0 k€
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b> 30 679,2 k€

	<b>Valeur Solvabilité II</b>	
		<b>C0010</b>
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	<b>R0510</b>	13 462,5 k€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	<b>R0520</b>	13 462,5 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0530</b>	0,0 k€
Meilleure estimation	<b>R0540</b>	13 293,3 k€
Marge de risque	<b>R0550</b>	169,1 k€
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	<b>R0560</b>	0,0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0570</b>	0,0 k€
Meilleure estimation	<b>R0580</b>	0,0 k€
Marge de risque	<b>R0590</b>	0,0 k€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	<b>R0600</b>	0,0 k€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	<b>R0610</b>	0,0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0620</b>	0,0 k€
Meilleure estimation	<b>R0630</b>	0,0 k€
Marge de risque	<b>R0640</b>	0,0 k€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	<b>R0650</b>	0,0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0660</b>	0,0 k€
Meilleure estimation	<b>R0670</b>	0,0 k€
Marge de risque	<b>R0680</b>	0,0 k€
Provisions techniques UC et indexés	<b>R0690</b>	0,0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0700</b>	0,0 k€
Meilleure estimation	<b>R0710</b>	0,0 k€
Marge de risque	<b>R0720</b>	0,0 k€
Passifs éventuels	<b>R0740</b>	0,0 k€
Provisions autres que les provisions techniques	<b>R0750</b>	204,4 k€
Provisions pour retraite	<b>R0760</b>	0,0 k€
Dépôts des réassureurs	<b>R0770</b>	0,0 k€
Passifs d'impôts différés	<b>R0780</b>	731,3 k€
Produits dérivés	<b>R0790</b>	0,0 k€
Dettes envers des établissements de crédit	<b>R0800</b>	0,0 k€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	<b>R0810</b>	0,0 k€
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	<b>R0820</b>	320,6 k€
Dettes nées d'opérations de réassurance	<b>R0830</b>	680,1 k€
Autres dettes (hors assurance)	<b>R0840</b>	380,2 k€
Passifs subordonnés	<b>R0850</b>	0,0 k€
. Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	<b>R0860</b>	0,0 k€
. Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	<b>R0870</b>	0,0 k€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	<b>R0880</b>	0,0 k€
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	15 779,0 k€
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	5 956,8 k€

Annex I									
S.05.01.02									
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité									
Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)									
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
<b>Primes émises</b>									
Brut – assurance directe	R0110						7 310,6 k€	12 831,1 k€	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140						4 764,5 k€	13 590,7 k€	
Net	R0200						2 546,1 k€	-759,6 k€	
<b>Primes acquises</b>									
Brut – assurance directe	R0210						6 249,2 k€	13 841,3 k€	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240						4 772,2 k€	13 612,6 k€	
Net	R0300						1 477,1 k€	228,7 k€	
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut – assurance directe	R0310						3 101,8 k€	922,9 k€	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340						1 738,2 k€	874,9 k€	
Net	R0400						1 363,6 k€	48,0 k€	
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut – assurance directe	R0410						100,4 k€	6 933,7 k€	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420						0,0 k€	0,0 k€	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440						0,0 k€	6 933,7 k€	
Net	R0500						100,4 k€	0,0 k€	
<b>Dépenses engagées</b>	R0550						1 880,0 k€	329,0 k€	
<b>Autres dépenses</b>	R1200								
<b>Total des dépenses</b>	R1300								

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)									
Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée									
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	Total	
	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200	
<b>Primes émises</b>									
Brut – assurance directe	R0110							20 141,6 k€	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140							18 355,2 k€	
Net	R0200							1 786,5 k€	
<b>Primes acquises</b>									
Brut – assurance directe	R0210							20 090,5 k€	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240							18 384,8 k€	
Net	R0300							1 705,7 k€	
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut – assurance directe	R0310							4 024,7 k€	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340							2 613,1 k€	
Net	R0400							1 411,6 k€	
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut – assurance directe	R0410							7 034,1 k€	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440							6 933,7 k€	
Net	R0500							100,4 k€	
<b>Dépenses engagées</b>	R0550							1 016,6 k€	
<b>Autres dépenses</b>	R1200								
<b>Total des dépenses</b>	R1300								



Annex I S.17.01.02 Provisions techniques non-vic								
Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0010</b>							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0050</b>							
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>								
<b>Meilleure estimation</b>								
Provisions pour primes								
Brut	<b>R0060</b>					-1 260,9 k€	-4 604,4 k€	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0140</b>					-1 278,0 k€	-3 220,6 k€	
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	<b>R0150</b>					17,1 k€	-1 383,8 k€	
<b>Provisions pour sinistres</b>								
Brut	<b>R0160</b>					6 336,5 k€	13 051,0 k€	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0240</b>					4 788,2 k€	12 675,6 k€	
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	<b>R0250</b>					1 548,3 k€	375,4 k€	
<b>Total meilleure estimation – brut</b>	<b>R0260</b>					5 075,6 k€	8 446,6 k€	
<b>Total meilleure estimation – net</b>	<b>R0270</b>					1 565,4 k€	-1 008,4 k€	
<b>Marge de risque</b>	<b>R0280</b>					196,7 k€	32,4 k€	
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>								
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0290</b>							
Meilleure estimation	<b>R0300</b>							
Marge de risque	<b>R0310</b>							
Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
<b>Provisions techniques – Total</b>	<b>R0320</b>					5 272,3 k€	8 479,0 k€	
Provisions techniques – Total								
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	<b>R0330</b>					3 510,2 k€	9 455,0 k€	
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	<b>R0340</b>					1 762,1 k€	-976,0 k€	
Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								Total engagements en non-vie
Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance santé non proportionnelle		
C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180	
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0010</b>							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0050</b>							
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>								
<b>Meilleure estimation</b>								
Provisions pour primes								
Brut	<b>R0060</b>							-5 865,3 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0140</b>							-4 498,6 k€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	<b>R0150</b>							-1 366,7 k€
<b>Provisions pour sinistres</b>								
Brut	<b>R0160</b>							19 387,5 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0240</b>							17 463,8 k€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	<b>R0250</b>							1 923,7 k€
<b>Total meilleure estimation – brut</b>	<b>R0260</b>							13 522,2 k€
<b>Total meilleure estimation – net</b>	<b>R0270</b>							557,0 k€
<b>Marge de risque</b>	<b>R0280</b>							229,1 k€
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>								
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0290</b>							
Meilleure estimation	<b>R0300</b>							
Marge de risque	<b>R0310</b>							
Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée							Réassurance non proportionnelle acceptée	Total engagements en non-vie
Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle		
C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180	
<b>Provisions techniques – Total</b>	<b>R0320</b>							13 751,3 k€
Provisions techniques – Total								
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	<b>R0330</b>							12 965,2 k€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	<b>R0340</b>							786,0 k€

**Annex I**  
**S.19.01.21**

**Sinistres en non-vie**

**Total Activité en non-vie**

Année d'accident / année de souscription	<b>Z0010</b>	Année d'accident
---	--------------	------------------

**Sinistres payés bruts (non cumulés)**  
(valeur absolue)

Année	Année de développement											10 & +	Pour l'année en cours		Somme des années (cumulés)
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	C0170		C0180		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110		R0170	R0180	
N-10	R0100	672,2 k€	658,9 k€	6,4 k€	96,7 k€	218,0 k€	1,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,7 k€	0,0 k€	R0100	0,0 k€	1 653,8 k€
N-9	R0160	1 227,8 k€	434,9 k€	41,4 k€	-5,7 k€	-5,3 k€	0,7 k€	0,5 k€	0,3 k€	-8,9 k€	0,7 k€	0,0 k€	R0160	0,0 k€	1 685,6 k€
N-8	R0170	986,3 k€	1 296,9 k€	-128,9 k€	45,7 k€	54,0 k€	-49,3 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€			R0170	0,0 k€	2 204,8 k€
N-7	R0180	1 122,7 k€	601,3 k€	4,2 k€	2,7 k€	-35,5 k€	0,2 k€	0,0 k€	0,0 k€				R0180	0,0 k€	1 695,6 k€
N-6	R0190	1 586,3 k€	264,5 k€	75,8 k€	38,9 k€	0,5 k€	0,2 k€	6,0 k€					R0190	6,0 k€	1 972,2 k€
N-5	R0200	714,9 k€	508,6 k€	-1,0 k€	97,7 k€	0,0 k€	0,0 k€						R0200	0,0 k€	1 320,3 k€
N-4	R0210	528,6 k€	1 519,2 k€	163,6 k€	87,8 k€	26,9 k€							R0210	26,9 k€	2 326,1 k€
N-3	R0220	1 312,5 k€	2 842,7 k€	556,4 k€	336,1 k€								R0220	336,1 k€	5 047,7 k€
N-2	R0230	1 441,5 k€	1 133,2 k€	19,5 k€									R0230	19,5 k€	2 594,2 k€
N-1	R0240	803,6 k€	550,1 k€										R0240	550,1 k€	1 353,7 k€
N	R0250	473,6 k€											R0250	473,6 k€	473,6 k€
<b>Total</b>												R0260	1 412,3 k€	22 327,6 k€	

**Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées**  
(valeur absolue)

Année	Année de développement											10 & +	Fin d'année (données actualisées)		
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	C0360				
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300		R0360		
N-10	R0100												R0100	0,0 k€	
N-9	R0160										0,0 k€		R0160	0,0 k€	
N-8	R0170									0,0 k€			R0170	0,0 k€	
N-7	R0180								2,0 k€				R0180	2,0 k€	
N-6	R0190						12,3 k€						R0190	12,4 k€	
N-5	R0200					0,0 k€							R0200	0,0 k€	
N-4	R0210					39,3 k€							R0210	39,5 k€	
N-3	R0220				1 137,8 k€								R0220	1 144,5 k€	
N-2	R0230			308,3 k€									R0230	310,1 k€	
N-1	R0240		646,3 k€										R0240	650,2 k€	
N	R0250	1 238,8 k€											R0250	1 246,2 k€	
<b>Total</b>												R0260	3 404,8 k€		

Annex I  
S.23.01.01  
Fonds propres

**Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35**

Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)  
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires  
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type Comptes mutualistes subordonnés  
Fonds excédentaires  
Actions de préférence  
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence  
Réserve de réconciliation  
Passifs subordonnés  
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets  
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra

**Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II**

Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II

**Déductions**

Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers

**Total fonds propres de base après déductions**

**Fonds propres auxiliaires**

Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande  
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel  
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande  
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande  
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE  
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE  
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE  
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE  
Autres fonds propres auxiliaires

**Total fonds propres auxiliaires**

**Fonds propres éligibles et disponibles**

Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis  
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis  
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis  
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis

**Capital de solvabilité requis**

**Minimum de capital requis**

**Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis**

**Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis**

**Réserve de réconciliation**

Excédent d'actif sur passif  
Actions propres (détenues directement et indirectement)  
Dividendes, distributions et charges prévisibles  
Autres éléments de fonds propres de base  
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés

**Réserve de réconciliation**

**Bénéfices attendus**

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie  
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie

**Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)**

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
R0010					
R0030					
R0040	2 375,0 k€	2 375,0 k€			
R0050					
R0070					
R0090					
R0110					
R0130	5 157,2 k€	5 157,2 k€			
R0140					
R0160					
R0180					
R0220					
R0230					
R0290	7 532,2 k€	7 532,2 k€			
R0300					
R0310					
R0320					
R0330					
R0340					
R0350					
R0360					
R0370					
R0390					
R0400					
R0500	7 532,2 k€	7 532,2 k€			
R0510	7 532,2 k€	7 532,2 k€			
R0540	7 532,2 k€	7 532,2 k€			
R0550	7 532,2 k€	7 532,2 k€			
R0580	2 687,1 k€				
R0600	3 700,0 k€				
R0620	280%				
R0640	204%				
C0060					
R0700	7 532,2 k€				
R0710					
R0720					
R0730	2 375,0 k€				
R0740					
R0760	5 157,2 k€				
R0770					
R0780					
R0790					

Annex I  
S.25.01.21

**Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard**

Risque de marché  
Risque de défaut de la contrepartie  
Risque de souscription en vie  
Risque de souscription en santé  
Risque de souscription en non-vie  
Diversification  
Risque lié aux immobilisations incorporelles  
**Capital de solvabilité requis de base**

**Calcul du capital de solvabilité requis**

Risque opérationnel  
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques  
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés  
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE  
**Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire**  
Exigences de capital supplémentaire déjà définies

**Capital de solvabilité requis**  
**Autres informations sur le SCR**

Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée  
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante  
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés  
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur  
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304

	Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
	C0110	C0090	C0100
R0010	1 163,0 k€		
R0020	1 072,7 k€		
R0030	0,0 k€		
R0040	0,0 k€		
R0050	1 267,5 k€		
R0060	-889,7 k€		
R0070	0,0 k€		
R0100	2 613,5 k€		
R0130	784,0 k€		
R0140	0,0 k€		
R0150	-710,5 k€		
R0160	0,0 k€		
R0200	2 687,1 k€		
R0210	0,0 k€		
R0220	2 687,1 k€		
R0400			
R0410			
R0420			
R0430			
R0440			

<b>Annex I</b>			
<b>S.28.01.01</b>			
<b>Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement</b>			
<b>Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie</b>			
RésultatMCRNL	<b>R0010</b>	<b>C0010</b> 337,3 k€	
			Meilleure estimation et PT calculées
			Primes émises au cours des 12 derniers mois,
			<b>C0020</b>
			<b>C0030</b>
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0020</b>		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0030</b>		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0040</b>		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0050</b>		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0060</b>		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0070</b>		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0080</b>	1 548,3 k€	1 450,8 k€
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0090</b>	375,4 k€	375,4 k€
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0100</b>		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0110</b>		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0120</b>		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0130</b>		
Réassurance santé non proportionnelle	<b>R0140</b>		
Réassurance accidents non proportionnelle	<b>R0150</b>		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	<b>R0160</b>		
Réassurance dommages non proportionnelle	<b>R0170</b>		
<b>Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie</b>			
RésultatMCRL	<b>R0200</b>	<b>C0040</b>	
			Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
			Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
			<b>C0050</b>
			<b>C0060</b>
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	<b>R0210</b>		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	<b>R0220</b>		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	<b>R0230</b>		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	<b>R0240</b>		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	<b>R0250</b>		
<b>Calcul du MCR global</b>			
MCR linéaire	<b>R0300</b>	<b>C0070</b> 342,2 k€	
Capital de solvabilité requis	<b>R0310</b>	2 687,1 k€	
Plafond du MCR	<b>R0320</b>	1 209,2 k€	
Plancher du MCR	<b>R0330</b>	671,8 k€	
MCR combiné	<b>R0340</b>	671,8 k€	
Seuil plancher absolu du MCR	<b>R0350</b>	3 700,0 k€	
		<b>C0070</b>	
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	3 700,0 k€	